

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(8<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 5 octobre 1993



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Eloge funèbre de Gérard Castagnéra** (p. 3905).  
MM. le président, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.
2. **Modification de l'ordre du jour prioritaire** (p. 3906).
3. **Communication hebdomadaire du Gouvernement** (p. 3907).  
M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.
4. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 3909).
5. **Communication hebdomadaire du Gouvernement (suite)** (p. 3909).  
MM. Jacques Barrot,  
Jean-Pierre Soisson,  
Yves Van Haecke,  
Rémy Auchedé,  
Alain Le Vern.  
M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.  
M. le président.

### *Suspension et reprise de la séance* (p. 3915)

6. **Travail, emploi et formation professionnelle**. - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 3915).

### Explications de vote (p. 3915)

MM. Jean-Pierre Delalaude,  
Michel Berson,  
Charles Millon,  
Jean-Pierre Soisson,  
Mme Muguette Jacquaint.

### VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 3919)

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.  
M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

7. **Retrait d'une proposition de loi** (p. 3920).
8. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 3920).
9. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 3920).
10. **Ordre du jour** (p. 3920).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTIE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## ÉLOGE FUNÈBRE DE GÉRARD CASTAGNÉRA

(*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*)

**M. le président.** Sa dixième législature avait débuté depuis cinq mois à peine lorsque l'Assemblée nationale apprit que, pour la troisième fois, la mort avait frappé l'un des siens.

Gérard Castagnéra, député de la troisième circonscription de la Gironde, est décédé le jeudi 2 septembre, à la suite de ce que l'on appelle une longue maladie, selon une expression consacrée qui ne pouvait, et depuis longtemps, tromper le médecin chevronné qu'il était. Même si une bonne part de ses collègues n'avaient pu encore pleinement découvrir ce nouvel élu du 28 mars dernier, nombre d'entre eux connaissaient la réputation flatteuse qui l'avait précédé. Et la connaissance que ceux-ci avaient de l'épreuve qu'il traversait et dont l'avancement était si visible, accrut encore l'intensité de l'émotion qui accueillit l'annonce de cette disparition.

L'Assemblée veut aujourd'hui en rendre témoignage à sa famille, à ses proches, à ses administrés de Talence, la ville dont il fut maire pendant plus de dix ans, à ses électeurs de Gironde, ainsi qu'à l'ensemble de ses amis.

Dès son élection, Gérard Castagnéra avait demandé à siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en même temps qu'il rejoignait le groupe du Rassemblement pour la République. Tout prédisposait cet homme à faire ce double choix, qui s'inscrivait dans un engagement clair et des convictions profondément ancrées.

En choisissant la médecine, Gérard Castagnéra avait d'abord décidé, comme les meilleurs de ses pairs, d'être un homme au service des autres, dans ce qu'ils ont de plus intime et de plus secret, mais aussi de plus fragile et de plus vulnérable. Et nous savons qu'il connut souvent cette joie, qui est sans doute l'un des honneurs suprêmes que peut recevoir un médecin, de voir beaucoup de ses malades devenir des amis fidèles.

Son engagement politique fut relativement tardif, apparaissant comme la conséquence naturelle de ces décisions antérieures. Il y fit montre des mêmes qualités de générosité que dans sa vie professionnelle, qualités dont le premier signe était de n'être jamais économe de son temps.

Deux mots reviennent souvent dans la bouche de ceux qui évoquent sa mémoire : l'énergie et la pugnacité - énergie, pugnacité étonnantes qu'il garda jusqu'aux derniers jours, comme exacerbées et magnifiées par la conscience qu'il avait d'une fin prochaine.

La vie de Gérard Castagnéra est ainsi tissée jusqu'au bout d'une triple fidélité.

Fidélité à sa famille tout d'abord, à sa femme, Danièle Rivière, qu'il épousa en 1967, et à ses deux fils, aujourd'hui étudiants, auxquels il était lié par une profonde complicité.

Fidélité à sa région, aux paysages de la Gironde, à sa maison de Taussat, petit port ostréicole du fond du bassin d'Arcachon, où la chaux blanche des tuiles qu'on plonge dans les parcs à huîtres renvoie les couleurs vives des pinasses. Taussat, d'où il partait de temps à autre vers le large, ou plus exactement vers l'orée de l'océan, sur ce banc d'Arguin, calme et sauvage, que connaissent bien les Aquitains.

Fidélité, surtout, à sa ville de Talence où il s'était marié, où il s'installa en 1971 comme médecin généraliste avant de pratiquer au sein de la clinique de Bagatelle en tant qu'anesthésiste, et où, enfin, il se lança dans la vie publique, ce qui le conduisit à prendre la tête de sa municipalité au terme des élections de mars 1983.

Il a alors à peine quarante ans. Il a surtout l'enthousiasme nécessaire pour engager une transformation décisive de sa ville, ville qu'on pourrait qualifier de banlieue mais qui parviendra à doter d'un caractère et d'une vie propres.

Sous son impulsion, Talence se dota d'un véritable centre, riche d'une animation et d'une vitalité autonomes. Et ce simple fait, qui pourrait paraître banal aux yeux de certains, fut la marque d'une réussite exemplaire, dont peuvent témoigner ceux d'entre nous, nombreux sur ces bancs, qui connaissent l'immense difficulté de faire émerger une identité urbaine authentique aux marges des grandes métropoles. Ce centre-ville, qui donne une âme à ce qui aurait pu n'être qu'une commune anonyme, était d'ailleurs l'une de ses grandes fiertés de maire.

Il avait d'autres raisons d'être fier. Car cet homme savait ce qu'il voulait et, chose encore plus rare, le voulait sincèrement. Ainsi, la détermination et le talent qu'il mit au service de projets qui n'étaient pas médiocres le distinguèrent très vite, en sorte que, bientôt, les responsabilités affluèrent.

Le voici à la fin de l'année 1983 vice-président de la communauté urbaine de Bordeaux, fonction importante qui lui permit de lancer des opérations d'envergure. Il voulut et obtint pour cette communauté les meilleurs équipements - tout récemment encore une station d'épuration installée à Bègles, qui est l'une des plus performantes d'Europe.

Le voici encore, en 1986, élu d'Aquitaine et bientôt vice-président du conseil régional, où il ne tarda pas à faire montre de ses qualités habituelles, multipliant les succès dans un des domaines qui est, comme chacun le sait, l'un des plus difficiles, le développement économique local, et plus précisément encore l'encouragement de l'effort d'exportation.

Élu député, nul ne pouvait douter qu'un tel homme allait s'illustrer au sein de notre assemblée. Et de fait, malgré la durée si cruellement abrégée de son mandat, malgré le raccourcissement que la maladie imposait à chacune de ses ultimes journées, plusieurs initiatives lui sont dues, notamment, avec plusieurs de ses collègues, celles de propositions de loi dont les thèmes illustrent la

constance de ses préoccupations, et d'abord de son souci de la justice et de la solidarité: le renforcement de la lutte contre certains fléaux sociaux, ou encore l'instauration d'un taux minimum des pensions de retraite servies aux agriculteurs affiliés au régime agricole.

Quant au second choix de sa vie publique, le gaullisme, c'est sans aucun esprit partisan qu'on peut le qualifier, pour lui, de naturel. Nulle famille politique, et c'est heureux, n'a l'apanage du souci des plus démunis ou, comme l'on dit, de cette préoccupation sociale qui est, d'ailleurs, en France, depuis des siècles, la marque et le contenu de toute politique authentique nationale.

En choisissant, à l'âge de trente-trois ans, de s'inscrire au RPR - c'était le 2 janvier 1977 -, dans les jours qui suivirent la fondation de ce mouvement, Gérard Castagnéra n'eut certainement pas le sentiment d'agir contre les intérêts du plus grand nombre.

Talence, comme la troisième circonscription de la Gironde, avec les communes de Bègles et de Villenave-d'Ornon, constituent de longue date des terrains peu enclins à un accueil spontané des idées qu'il défendait. Lorsqu'il les conquiert tour à tour, il incarne et illustre ce gaullisme populaire qui est certainement une des traditions profondes de notre vie politique. Populaire, mais aussi volontaire, car c'est bien la marque d'une volonté d'agir, de réformer, d'accroître sans répit le bien public qui distingue un homme aux yeux de sa communauté, bien autrement que ses affiliations.

Ce qu'ont vu d'abord les électeurs, ce sont son ambition d'entreprendre, sa volonté de ne pas laisser les choses en l'état, de ne pas laisser les choses aller d'elles-mêmes. Finalement, c'est la volonté tout court.

Mais le choix du gaullisme s'explique sans doute autrement, par une histoire familiale et personnelle qui fait remonter aux origines de sa vie.

Gérard Castagnéra est né en 1943 au Maroc, à Agadir, où son père, militaire de carrière, avait été affecté. Il ne fait pas de doute que l'exemple de ce père, qui participa à la campagne d'Italie puis au débarquement en Provence, avec tant d'autres Français d'Afrique du Nord, comme le souvenir de son grand-père, polytechnicien et scientifique qui contribua à l'invention de plusieurs armes modernes, déterminèrent une part de sa formation intellectuelle et morale.

Mais on ne peut se retenir de penser que, par-dessus tout, la perception d'une France à la fois lointaine et proche, d'autant plus grande et noble qu'elle était sublimée, cette perception-là prédispose à adhérer à ce que le gaullisme a pu représenter pour sa génération, c'est-à-dire une certaine idée de la France dans ce qu'elle a de meilleur et de plus universel.

L'image qu'il avait de la nation était entière, comme était entière, de l'avis de tous, la passion qu'il avait pour la France, cette France qu'il aura servie totalement en servant sans retenue ni réserve ses concitoyens. Et l'on veut voir dans le courage qu'il montra tout au long de sa maladie le signe indiscutable qu'il avait fait, à ses propres yeux, les bons choix. Cette fermeté remarquable prouvait que tout était clair, qu'il s'était placé une fois pour toutes au service de causes supérieures auxquelles il avait accepté de subordonner sa vie et que, en les suivant jusqu'à ses dernières forces, il avait trouvé pour toujours une sorte de salut.

A sa femme, à ses deux fils, Laurent-Pierre et Damien, à l'ensemble de sa famille, aux habitants de Talence, à ses collègues et amis du groupe du Rassemblement pour la République, à tous ceux qui l'ont aimé et qui avaient encore besoin de lui, l'Assemblée nationale exprime ici

son émotion profonde et le témoignage de la fierté qu'elle gardera longtemps d'avoir compté parmi les siens ce modèle d'humanité que fut Gérard Castagnéra.

La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

**M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Le Gouvernement partage l'émotion de votre assemblée dont votre président vient de se faire l'interprète. Il tient à son tour à rendre hommage à votre collègue, Gérard Castagnéra, qu'une maladie parmi les plus implacables a frappé, privant le Parlement d'un élu dont beaucoup avaient déjà apprécié la rigueur et la générosité.

Les électeurs de la troisième circonscription de la Gironde ne s'étaient pas trompés en envoyant siéger, au Palais Bourbon, ce médecin de grande qualité, dont la longue carrière d'élu local témoignait de la réussite. Né à Agadir du fait des hasards de l'histoire, Gérard Castagnéra s'était rapidement enraciné en terre d'Aquitaine et plus particulièrement à Talence. Il en devient maire en 1983. Dès la fin de la même année, il occupe, avec talent, le poste de vice-président de la communauté urbaine de Bordeaux. Trois ans plus tard, il est élu conseiller de la région d'Aquitaine, dont il devient immédiatement vice-président et il se charge avec succès des dossiers du développement local et de l'exportation des produits régionaux, dont il se faisait un porte-parole enthousiaste.

En 1989, les habitants de Talence le portent une nouvelle fois à la tête de leur ville, démontrant ainsi qu'ils approuvent la politique menée par leur maire. Ils appréciaient, en effet, sa grande disponibilité et la gentillesse avec laquelle il savait les écouter et tout mettre en œuvre pour résoudre leurs problèmes. Il conjugait, avec talent, une rigueur extrême et une grande générosité.

En ce début de session d'automne, son absence nous fait mesurer combien le sort a été cruel vis-à-vis de celui qui avait voué sa vie avec intelligence et compétence au service de son pays et de ses concitoyens.

Permettez-moi, madame, de vous exprimer, ainsi qu'à vos deux fils, toute la sympathie du Gouvernement. Je mesure combien, quelle que soit la sincérité de nos sentiments, nous sommes désarmés pour soulager, ne serait-ce qu'un peu, votre peine que je sais immense.

Soyez cependant assurés que notre amitié à tous vous entoure. Puissiez-vous y trouver un peu de réconfort dans l'épreuve qui vous est imposée.

Je tiens également à adresser à ceux qui ont connu Gérard Castagnéra, à sa famille bien sûr, mais également à ses amis et à ses collègues du groupe du RPR, les sincères condoléances du Gouvernement. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.)

2

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale la lettre suivante:

« Paris, le 5 octobre 1993.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement modifie comme suit l'ordre du jour de l'Assemblée nationale :

« Le mercredi 6 octobre, l'après-midi, après les questions au Gouvernement, et le soir et éventuellement le jeudi 7 octobre après-midi et soir : projet de loi organique sur la Cour de justice de la République.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération. »

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

3

### COMMUNICATION HEBDOMADAIRE DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la communication hebdomadaire du Gouvernement et la réponse des groupes.

La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

**M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, assurément le sigle du GATT est devenu l'un des plus familiers de la vie politique française et je puis vous assurer qu'il constitue pour ce gouvernement, et pour l'action personnelle du Premier ministre, Edouard Balladur, une préoccupation de tous les instants. C'est d'ailleurs le premier élément d'information dont je voudrais donner connaissance à l'Assemblée : la mobilisation complète du Gouvernement, sous l'autorité du Premier ministre, pour représenter les intérêts de notre pays dans sa totalité dans les enceintes où sont préparées les étapes de l'Uruguay Round, du GATT.

C'est en effet sous l'autorité personnelle du Premier ministre que le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, le ministre des affaires européennes, Alain Lamassoure, les ministres techniques au premier rang desquels Jean Puech, pour l'agriculture, et Alain Carignon, pour la communication, et moi-même nous retrouvons pour bâtir une position de la France qui lui permette d'être entendue et respectée au sein de ce dispositif international. Il était absolument nécessaire pour notre pays d'exprimer, par l'intermédiaire de son Gouvernement, un point de vue cohérent et unique qui soit respecté et compris de nos partenaires européens. Ce fut donc la première démarche de ce Gouvernement : le mémorandum du mois de mai clarifiait la position de la France et nous permettait de sortir de l'impasse qui consistait à être contre tout sans dire clairement ce qu'on souhaitait. Ce mémorandum repose sur des idées simples.

La France, quatrième exportateur mondial, deuxième exportateur de produits agricoles et agro-alimentaires, deuxième exportateur de services, doit gagner à l'ouverture des marchés. Notre premier objectif dans ces négociations du GATT était donc de faire en sorte que l'ensemble des pays, et en particulier ceux dont les développements sont les plus rapides, s'ouvrent aux produits et aux services européens en général, français en particulier, sans restrictions tarifaires ou non tarifaires.

Le deuxième objectif de cette clarification était naturellement la poursuite, dans cet ensemble international, des projets qui expriment l'identité européenne. La politique agricole commune, la politique de l'audiovisuel, l'aéronautique civile, la recherche, l'aménagement du territoire sont autant de constructions européennes qui doivent être respectées et prises en compte par nos partenaires.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Le troisième objectif était naturellement, plus immédiatement, la protection de secteurs sensibles exposés à une concurrence sauvage, l'attribution de subventions et les pratiques de dumping menaçant des dizaines de milliers d'emplois en France.

Le quatrième objectif de ce mémorandum traduisait la préoccupation du Gouvernement de mettre en place une organisation mondiale du commerce qui revête un caractère stable, multilatéral, respectueux des intérêts de chaque pays, qu'il soit petit ou grand, afin de mettre fin aux pratiques unilatérales qui sont surtout dangereuses lorsqu'elles s'expriment à l'initiative des grandes nations, il faut bien le reconnaître. Alors que les dispositions unilatérales de pays subalternes n'ont pas d'importance, celles des Etats-Unis d'Amérique peuvent ainsi se révéler catastrophiques pour tel ou tel secteur d'activités, comme ce fut le cas pour nos activités sidérurgiques menacées jusqu'à la décision de jurer dernier en matière d'exportations communautaires vers les Etats-Unis.

Notre première tâche était de clarifier : ce fut donc fait au mois de mai. Notre seconde tâche était de bâtir des alliances en Europe. C'est une nécessité évidente qui n'avait, en apparence, pas été satisfaite à en juger par la situation au sein des conseils des ministres européens, en avril dernier, où la position de la France était parfois saluée avec sympathie sur tel ou tel point, mais globalement méconnue ou incomprise de l'ensemble de nos partenaires. Or nous ne pouvions pas bâtir une politique crédible si nous ne rétablissions pas une certaine solidarité de nos partenaires européens et si nous ne réalisions pas des alliances pour notre pays, à partir de projets concrets, ce qui exige naturellement en retour une compréhension des préoccupations de nos partenaires au sein de l'ensemble communautaire. Nous devons donc bâtir des alliances pour éviter l'isolement de la France dans la construction européenne.

Quels ont été les premiers résultats ? Je rappellerai simplement trois étapes que les techniciens connaissent bien.

Première étape, en marge du sommet du G7, en juillet, s'est tenue ce que l'on appelle, en jargon technique, la rencontre de Tokyo de la Quadrilatérale entre le Canada et les Etats-Unis, d'une part, le Japon et la Communauté européenne, d'autre part. Pour la première fois, nous avons obtenu que le commissaire, M. Brittan, représentant les intérêts de la Communauté, soit mandaté - ce fut le cas au sommet de Copenhague - sur un ordre du jour précis. Sa négociation au nom des Douze s'inscrivait ainsi dans le cadre de règles parfaitement identifiées qui furent respectées en quasi-totalité à Tokyo, en particulier dans le domaine bien précis de l'accès aux marchés, s'agissant notamment des réductions tarifaires et du respect des produits sensibles pour l'Europe et pour la France, produits qui ne pouvaient pas être bradés. Le commissaire Brittan a en effet considéré, sur mandat du Conseil des ministres, que l'aluminium, l'électronique grand public, les semi-conducteurs et le papier - je les cite parce que ce sont des cas concrets - ne pouvaient être sacrifiés dans cette première négociation.

C'était déjà un vrai changement de comportement, car en l'absence de décision politique du Conseil des ministres la commission s'était habituée à prendre elle-même l'initiative de dire, de ne pas dire, de concéder ou de ne pas concéder, comme tel lui semblait bon. Dès lors que la France échappait à l'isolement en bâtissant des alliances, la commission se trouvait enserrée.

Deuxième étape : s'agissant du rendez-vous majeur pour la France qui est naturellement le rendez-vous agricole, nous avons à obtenir une réunion du Conseil des ministres pour que sa position soit clarifiée et qu'une orientation de fond serve d'encadrement des négociations - je pèse mes termes - à la Commission. Ne reprochons pas à la Commission de prendre des initiatives si le Conseil des ministres, qui représente les autorités politiques, n'est pas capable de se mettre d'accord sur une ligne de conduite ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous nous sommes donc efforcés, durant plusieurs semaines de négociations, de bâtir des alliances autour d'un projet raisonnable et mesuré qui était, pour l'essentiel, celui de notre pays. Dans cette démarche, nous avons bénéficié d'un très large appui de l'Allemagne. Ce fut le conseil dit « Jumbo » qui réunissait, le 20 septembre à Bruxelles, les ministres des affaires étrangères au titre d'un conseil des affaires générales et les ministres de l'agriculture et du commerce extérieur, et qui définissait, comme ligne de conduite pour la Commission dans les négociations du GATT un encadrement clair à partir d'une idée simple : la position européenne devait être telle que toute négociation agricole soit compatible avec la réforme de la PAC dont la pérennité ne devait pas être affectée. Car il faut savoir que le grand danger du GATT, c'était que l'acceptation de la politique agricole commune tout à fait discutable telle que prévue à Blair House était, de surcroît, provisoire, car valable pour une période limitée dans le temps de six ans.

Cette attitude européenne unanime devait également garantir la vocation exportatrice de la Communauté. Dès lors que les perspectives de progression étaient fortes sur les marchés essentiels, et en particulier sur le marché des céréales, la Communauté ne pouvait renoncer par avance, comme on le lui demandait, et être absente de ces perspectives de développement. Enfin, le Conseil des ministres unanime a rappelé le principe de la préférence communautaire. Les lignes de négociations évoquent des points précis. Je les cite sans les détailler : lissage des mesures progressives, écoulement des stocks, clause de paix, participation à la croissance du marché mondial, exclusion des produits transformés, aide alimentaire, autant de sujets techniques qui constituent désormais, ce qui n'était pas le cas précédemment, de véritables règles de conduite pour ceux qui auront à négocier au nom de la France, c'est-à-dire le commissaire en charge du commerce extérieur, Leon Brittan, mais également le commissaire chargé de l'agriculture, qui réapparaît enfin dans cette négociation avec un droit de parole dont je me réjouis tant il est, sur l'essentiel, accessible au point de vue français.

La troisième étape de cette bataille est actuelle, puisque il s'agit de l'adoption par le conseil des affaires générales du 4 octobre, c'est-à-dire hier même, d'un communiqué rappelant et clarifiant les positions de la Communauté européenne au travers du Conseil des ministres, sur les sujets non agricoles.

Premièrement, ce communiqué rappelle l'importance de la négociation sur l'accès au marché où les engagements des partenaires de la Communauté doivent être à la mesure de nos propres offres en respectant un souci d'équilibre, ce qui est une évidence. Encore fallait-il le rappeler, car ce fut parfois oublié.

Deuxièmement, les subventions qui expriment les politiques européennes connaîtront un traitement singulier, un traitement en exception. Et je voudrais citer le cas

bien particulier de l'aéronautique civile. Une négociation est en cours à Genève où les intérêts de la Communauté sont défendus par la Commission qui a pour mandat de multilatéraliser l'accord Communauté européenne-États-Unis sur l'Airbus de telle sorte que cette règle du jeu, acceptée en juillet 1992 et qui est globalement satisfaisante pour l'industrie européenne, s'applique désormais non seulement à la Communauté européenne et aux États-Unis mais aussi à l'ensemble des partenaires du GATT. J'ajoute, dans ce programme de subventions reconnues - je l'évoquais tout à l'heure -, les programmes de recherche, les restructurations industrielles, l'aménagement du territoire et l'environnement qui correspondent à l'un de nos souhaits profonds et dont Michel Barnier est le garant.

Troisièmement, le communiqué du 4 octobre évoque l'accord équilibré sur le textile. Je répondrai plus précisément aux questions qui seront posées, mais je dis d'ores et déjà que nous n'accepterons pas d'intégration de l'accord multifibres dans le GATT qui ne soit pas respectueux d'une exigence de réciprocité.

Un élément nouveau a été introduit à la demande de la France : celui de la prise en compte dans le mandat de négociations de la Commission du respect de l'identité culturelle européenne, en particulier en matière audiovisuelle...

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** ... même si, je dois le reconnaître publiquement, la rédaction plus forte du communiqué du Conseil des ministres que nous avons demandée n'a pour l'instant été soutenue que par l'Espagne, le Conseil ayant adopté une rédaction qui ne compromet rien mais dont l'expression nous paraît, à nous Français, un peu insuffisante en la matière.

Enfin, le conseil du 4 octobre a affirmé la mise sur pied d'une organisation mondiale du commerce dont je vous rappelle d'ailleurs que le principe avait été retenu par la charte de La Havane mais que les États-Unis avaient en leur temps récuser, ce qui nous a amenés à connaître ce système compliqué et théâtral des négociations par séquence qui ne permet pas de progresser chaque jour, pas à pas, comme il serait intelligent de le faire en matière d'échanges commerciaux internationaux.

Pour ouvrir ce débat, je voudrais, en guise de conclusion, exprimer une conviction forte.

**M. Jean-Claude Gaysot.** Le droit de veto !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Dans cette affaire, nous pouvons très largement nous rassembler, nous Français, sur la défense des intérêts de notre pays à l'intérieur de la Communauté européenne et, grâce à elle, à l'intérieur de l'ensemble mondial.

**M. Ladislas Poniatowski.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** La Communauté européenne n'est pas, pour nous, l'alpha et l'oméga de la construction politique française ; elle est un relais de puissance. Avec 1 p. 100 de la population mondiale, mais 6 p. 100 du commerce mondial, ayons la lucidité de reconnaître que notre pays n'est pas, à lui seul, en mesure de paralyser des négociations mondiales dont il a besoin car je vous rappelle qu'il est le quatrième exportateur mondial, sans complexe, et que son talent et sa compétitivité sont reconnus. Nous avons donc besoin d'un relais de puissance et le fait de bâtir des alliances à l'intérieur

de la Communauté européenne et de pouvoir réunir l'unanimité sur des positions qui sont, pour l'essentiel, celles de la France. Nous permet de jouer, sur le plan mondial, le rôle d'un acteur important, ce que nous avions cessé de faire dès lors que nous nous contentions d'avoir raison tout seul sans être capables de faire autour de nous l'esquisse du début du commencement non pas d'une unanimité, mais simplement d'une majorité.

C'est la raison pour laquelle le devoir du Gouvernement est de défendre les intérêts français. Il doit leur redonner de l'importance en bâtissant autour d'eux des alliances capables d'entraîner la Communauté européenne et de la faire peser de tout son poids dans le système mondial. Il ne doit pas s'en tenir à la satisfaction morbide d'avoir raison seul pour se retrouver, au soir de la bataille, certes fier d'avoir été fidèle, mais isolé et battu. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Par notre isolement sur le champ de bataille mondial, notre industrie et notre agriculture exportatrices se retrouveraient défaites.

**M. Ladislas Poniatowski.** Très juste !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Le Gouvernement de la France a le devoir de bâtir des alliances pour lui donner de la force. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

4

#### SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTHANGÈRE

**M. le président.** Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation de parlementaires roumains, conduite par M. Oliviu Gherman, président du Sénat de Roumanie. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

5

#### COMMUNICATION HEBDOMADAIRE DU GOUVERNEMENT (suite)

**M. le président.** Nous en revenons à la communication hebdomadaire du Gouvernement.

Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre, la parole est à M. Jacques Barrot.

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le ministre, merci pour la détermination dont vous venez de faire preuve. L'enjeu est en effet d'importance et nous avons besoin de sentir que la négociation, au niveau français, est menée avec toutes la vigilance et l'opiniâtreté nécessaires. Il est trop facile de critiquer la Commission européenne si les politiques ne prennent pas leurs responsabilités. Certains membres de la commission des finances, dont j'étais, peuvent témoigner, à l'issue d'un récent déplacement, de la nécessité d'expliquer toujours mieux notre position sur la question agricole.

Face à nos interlocuteurs, il faut revenir sans cesse sur les conséquences spécifiques et dramatiques qu'entraînerait un compromis médiocre qui mettrait en cause la pré-

férence communautaire, base de la politique agricole commune européenne et qui, pour certaines productions, aurait des effets désastreux. Je ne m'y attarderai pas. Monsieur le ministre, au nom de mes collègues de l'Union pour la démocratie française et du Centre, j'exprime le souhait que la présence française demeure forte et persévérante dans cette grande négociation.

Abordons maintenant les questions de fond. Vous souhaitez bâtir des alliances pour passer précisément d'une stratégie exclusivement défensive à une stratégie offensive. En effet, nous considérons que la libération des échanges doit s'accompagner d'une grande vigilance dans la mise en œuvre des règles du jeu. Monsieur le ministre, je ferai porter plus particulièrement mon intervention sur ce point : il est temps de rendre effectif au niveau européen l'usage des instruments de défense commerciale en application, du reste, des règles du GATT.

S'agissant des mesures antidumping et antisubventions qui permettent de fixer des droits pour compenser les déséquilibres introduits, il faut aujourd'hui une majorité qualifiée positive. Monsieur le ministre, espérez-vous que nous parviendrons à obtenir une simple majorité qualifiée négative qui permettra de faire aboutir les plaintes antidumping ? Les chiffres accusent : en 1992, sur quatre-vingt-cinq enquêtes antidumping introduites au plan européen, vingt-sept seulement ont été conclues et quinze ont uniquement donné lieu à imposition de droits définitifs.

Pourtant, les importations sauvages, en provenance notamment de certains pays du Sud-Est asiatique, ne manquent pas. Monsieur le ministre, il ne faut plus, vous en conviendrez, confondre les pays en voie de développement et les nouveaux pays en voie d'industrialisation.

S'agissant des mesures de sauvegarde qui permettent, elles, de fixer des contingents d'importations en cas de menaces directes de perturbation, on se heurte, là encore, à une minorité de blocage. L'efficacité exige qu'on lui substitue demain la majorité simple.

Prenons garde aussi au manque de moyens : 500 enquêteurs américains, contre 80 enquêteurs européens. Quand disposerons-nous de statistiques européennes qui permettent d'apprécier vraiment l'importance des menaces et des perturbations ? Nous avons vu la Communauté hésiter pendant un an à propos d'une importation de bicyclettes, alors qu'une mesure de sauvegarde aurait permis au secteur industriel concerné de s'adapter.

**M. Christian Bataille.** Tout votre propos montre votre embarras !

**M. Jacques Barrot.** Enfin, tout le monde souligne l'existence aux États-Unis de la section 301 de la loi américaine sur le commerce. Un nouvel instrument de politique commerciale peut être utilisé dans la Communauté. Mais les conditions trop strictes de son usage ont conduit à sa non-utilisation.

**M. Christian Bataille.** Absence de volonté !

**M. Jacques Barrot.** Les propositions d'allègement de la procédure en question se sont, semble-t-il, encore heurtées au refus de certains pays.

Mesures antidumping, mesures de sauvegarde et mise en œuvre d'une procédure à l'image de la procédure américaine, je sais, monsieur le ministre, que la France a essayé d'obtenir de ses partenaires qu'ils évoluent dans le sens d'une véritable politique commerciale européenne. L'enjeu est essentiel et j'espère que vous allez d'ores et déjà nous apporter quelques réponses encourageantes.

En effet, si nous voulons que la libération des échanges - dont nous serons, à terme, bénéficiaires - reçoive dans notre pays l'accueil favorable nécessaire, encore faut-il que nos industriels et nos agriculteurs aient la conviction qu'il existe des règles du jeu et que celles-ci impliquent notamment une réciprocité effective. Comment ainsi demander aux industriels du textile français de s'adapter s'ils ont le sentiment que les accords multifibres - vous y avez fait allusion - ne seront pas appliqués ou réintégrés dans la grande négociation du Gatt ou seront plus ou moins détournés de leurs objectifs ? Il y a là une absolue nécessité.

Monsieur le ministre, nous savons bien qu'il faut être persuasifs au plan national afin d'inciter les uns et les autres à une compétitivité qui permettra à notre pays de conquérir des marchés, mais pour ce faire, encore faut-il que nous puissions montrer notre fermeté au niveau mondial, vis-à-vis des pays qui prônent un libre échange non-maîtrisé, ou maîtrisé à leur profit, et constructifs au niveau européen, pour renforcer les dispositifs de notre politique commerciale européenne.

C'est à ces deux conditions que pourront être mobilisés les acteurs économiques français de l'agriculture et de l'industrie, dans cette grande bataille mondiale où la France n'a pas de raison de ne pas faire bonne figure. Mais encore faut-il que les règles du jeu soient garanties pour éviter la montée des protectionnismes et les surenchères dans le repli sur soi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec attention : vous avez plaidé pour un accord raisonnable, sans passion. Je voudrais vous répondre sur le même ton.

Je reconnais que, pour le Gouvernement et la majorité, le débat est singulièrement compliqué après les surenchères de la campagne électorale. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Migaud.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Je rappellerai que le 1<sup>er</sup> mars 1993 M. Chirac écrivait : « Le Gouvernement de l'alternance devra faire de la révision de l'accord agricole un préalable à tout accord général au GATT. » J'ai écrit dans mon livre *Politique en jachère* que je n'aurais pu mieux dire : je persiste à le signer. Mais nous savons tous, aujourd'hui, qu'il n'y aura pas de renégociation de l'accord de Blair House. Il n'y aura que quelques interprétations différentes s'agissant notamment des règles d'accès aux marchés, de l'importation des produits de substitution aux céréales et du gluten de maïs, de l'écoulement des stocks, ou de l'interprétation donnée à la clause de paix.

S'agissant des rapports entre le Conseil des ministres de la Communauté et la Commission, j'ai trop pratiqué les instances de Bruxelles pour vouloir gêner en quoi que ce soit l'action du Gouvernement actuel. Il faudra l'immense talent d'Alain Juppé et le vôtre, monsieur le ministre, pour sortir d'une situation très embrouillée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Chaque fois que les Douze ne s'entendent pas, qui engrange ? La Commission. Depuis quelques années, nous allons vers un accroissement, non pas voulu par les textes mais de fait, des pouvoirs de la Commission. Dans le « mandat » donné à la Commission le poids des mots compte. S'agit-il d'orientations et d'indications ou de directives de négociation ? Nous voyons bien que nous sommes beaucoup plus proches des orientations et des indications. Lorsque Leon Brittan, que je connais bien comme d'autres ici, part aux Etats-Unis parler de renégociation, alors qu'il ne veut pas de renégociation, à des partenaires américains qui eux-mêmes ne veulent pas renégocier, bien évidemment, l'accord me paraît, entre eux, très largement et très vite obtenu.

**M. Jean-Paul Charié.** Démagogie !

**M. Jean-Pierre Soisson.** S'agissant, enfin, du 15 décembre, de grâce ! ne faisons pas de cette date une sorte de mythe. Ne négocions pas sur le terrain et aux conditions définies par les Américains, sinon nous aurons des réveils extrêmement douloureux.

**M. Patrick Ollier.** C'est exactement ce qu'a dit le Gouvernement !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Le GATT, ce n'est pas que les problèmes de la seule agriculture, ce n'est pas que les problèmes de la seule Communauté européenne dans ses rapports avec les Etats-Unis, c'est aussi ceux de l'ensemble du monde et des conditions dans lesquelles nous pourrions ou non nous battre pour un nouvel ordre mondial et pour la définition de nouvelles règles du commerce international. Je souhaite que nous parvenions à la définition de ces dernières.

Quand pour la première fois j'ai parlé du GATT dans cette assemblée, en octobre 1992, ce fut dans un climat de scepticisme général, à gauche comme à droite. J'ai indiqué alors que ce serait le débat majeur de l'année 1993. Je souhaite que, dans le même esprit de mesure et avec l'objectif de rassembler l'ensemble du pays, nous parvenions à la définition de ces règles nouvelles. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Yves Van Haecke.

**M. Yves Van Haecke.** Monsieur le ministre, au nom du groupe du RPR, je remercie le Gouvernement qui, par votre intermédiaire, a tenu à nouveau à associer notre assemblée aux derniers développements d'une négociation qui entre, peut-être, dans sa phase finale.

Les enjeux sont immenses pour notre économie et notre identité culturelle elle-même.

Notre opinion publique s'est justement émue, entraînée par le ministre de la communication et le Gouvernement tout entier, du sort des productions audiovisuelles faites, comme le disait tel cinéaste, à la fois de création et d'industrie.

Les Etats-Unis exportent en Europe dix fois ce que l'Europe communautaire exporte. En peu d'années, assis sur un marché intérieur protégé, ils peuvent détruire ce qui résiste encore, notamment en France, si, par malheur, la directive communautaire, dite « télévision sans frontières » devait être, du fait de la négociation finale, figée et progressivement amendée.

L'opinion publique s'était bien entendu émue de l'avenir de notre agriculture, c'est-à-dire de la seule source de production existante sur toute l'étendue de notre territoire, gardienne de nos espaces naturels et de nos campagnes, et condition première d'une politique d'aménagement du territoire.

Sans entrer dans les modalités techniques, il est clair à ce propos que les obligations d'importation produites par produit - telle qu'elles résultent de ce qu'on appelle le pré-accord de Blair-House - comme le trucage de la définition des produits dérivés du maïs, qui permettrait d'importer des volumes importants de cette céréale sans acquitter le prélèvement communautaire, entraîneraient l'extension des surfaces devant être obligatoirement mises en jachère. Une telle conséquence est inacceptable.

Cela dit, quatrième exportateur dans le monde, nous avons, *a priori*, un intérêt à l'ouverture progressive des frontières. Il s'agit d'aboutir à un accord global, équilibré et durable sur l'ensemble des volets de la négociation du GATT qui préserve les intérêts fondamentaux de la France.

Pour le moment, cette ouverture n'est plus équilibrée dans de nombreux domaines. Je cite pour mémoire :

Nos produits sidérurgiques sont freinés, notamment aux Etats-Unis ;

Les marchés publics restent le plus souvent des chasses gardées, alors que nous sommes excellents dans les télécommunications, les industries de l'environnement ou les services urbains ;

Nos industries de luxe, comme d'autres d'ailleurs, sont gravement handicapées par les contrefaçons que certains concurrents, y compris européens, ne se privent pas de pratiquer ;

Les services, en général, y compris ceux de la banque ou des assurances, sont absents des clauses actuelles du GATT et notre intérêt est bien de les y inclure.

Mais le GATT n'apporte pas de réponses satisfaisantes à l'heure actuelle. En matière de défense de la propriété intellectuelle, par exemple, les principes du GATT figent des situations acquises. Ainsi, les Etats-Unis pourraient continuer à produire et commercialiser du Chablis et, cette fois, nous l'aurions bel et bien accepté.

Les principes du libre-échange conviennent au commerce de marchandises, mais l'audiovisuel n'est pas une marchandise. Il est le reflet et l'expression de notre culture et ne saurait faire l'objet d'un quelconque marchandage.

Enfin et surtout, on ne le dit pas suffisamment, la Communauté vient d'accorder un avantage commercial substantiel aux pays tiers avec l'ouverture du grand marché. En effet, un importateur bien implanté chez l'un des Douze peut, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, beaucoup plus facilement qu'auparavant « rayonner » dans l'ensemble des autres Etats membres de la Communauté. Je suis persuadé que chacun de nous a un ou plusieurs exemples présents à l'esprit des effets de l'accélération dont bénéficient les marchandises des pays tiers sur des marchés nouveaux. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, l'espace économique européen a élargi encore son accès aux importations des pays de l'AELE - l'Association européenne de libre échange.

Par conséquent, et pas seulement dans le domaine agricole du fait de la réforme de la politique agricole commune, la Communauté a, selon l'expression classique, « déjà donné ». Le pôle ouest-européen est déjà l'ensemble économique le plus ouvert du monde. On le dit et le redit, et c'est vrai. Il s'agit donc d'obtenir des contreparties. Ce serait folie de poursuivre un démantèlement de nos protections déjà largement déséquilibrées.

Au nom du groupe du RPR, je tiens à féliciter le Gouvernement de l'action qu'il mène depuis six mois dans ce domaine, qu'il s'agisse de l'action de M. Balladur, de la vôtre, monsieur le ministre ou de celle de vos collègues

qui y participent directement, faisant montre d'un dynamisme et d'une cohésion exemplaires. Cette action associée la représentation nationale, ce qui est fort heureux. Des débats comme celui d'aujourd'hui, bien loin de contrarier la capacité d'action du Gouvernement, la renforcent, tout comme la discussion que nous avons eue sur les fonds structurels, laquelle a certainement aidé puissamment le Gouvernement à obtenir - on s'en souvient - le classement du Hainaut français en bénéficiaire de l'objectif n° 1.

Le Gouvernement a fait le choix d'une négociation active. Vos prédécesseurs, monsieur le ministre, n'avaient en définitive rien bloqué ; ils avaient tout juste retardé les choses jusqu'à l'échéance des élections législatives, n'en déplaise à l'orateur précédent. Le Gouvernement a dû sortir du piège, ce qui a permis d'aboutir aux bonnes conclusions du conseil « Jumbo » du 29 septembre. Il fallait sans doute savoir bouger dès lors que nos intérêts fondamentaux étaient sauvegardés. Ce fut donc la ratification du volet oléagineux des conversations de Blair House.

Elu du département qui produit le plus de colza sur le territoire national, je sais ce dont je parle.

En conclusion, les objectifs à atteindre sont les suivants.

D'abord, la Communauté doit se doter des moyens nécessaires pour mener une politique commerciale capable d'agir et de réagir avec vigueur. Cela fera l'objet d'un débat dans cet hémicycle même, vendredi prochain, sur la base de la proposition de résolution de notre collègue M. de Lipkowski.

L'épisode malheureux de Blair House ne doit pas pouvoir se reproduire. Il y a eu légèreté incompréhensible et inexcusable des négociateurs, entérinée par la Commission et par son président ; il y a eu faiblesse des gouvernements dans leur ensemble, celle du Gouvernement français, en particulier, dont les réactions furent trop molles, n'en déplaise à mon collègue qui intervenait à l'instant dans un plaidoyer plutôt *pro domo* que pour le gouvernement précédent.

Ensuite, la négociation doit déboucher sur une organisation mondiale du commerce fondée sur un véritable multilatéralisme, où l'Europe aurait toute sa place, une organisation qui n'accepterait pas si facilement les dérogations, lesquelles déséquilibrent les concessions faites par la Communauté européenne.

Il convient, enfin, de sauvegarder l'identité européenne et de réaffirmer la préférence communautaire.

Jusqu'à maintenant, les initiatives de la France ont porté leurs fruits.

**M. le président.** Il faudrait conclure, mon cher collègue.

**M. Yves Van Haecke.** Je termine, monsieur le président.

La fermeté dont le Gouvernement a su faire preuve a permis, en quelques mois seulement, de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions bel et bien et de rétablir l'équilibre dans les négociations entre la Communauté et les Etats-Unis. Le Conseil du 4 octobre dont vous avez parlé, monsieur le ministre, est une étape positive, mais ne nous arrêtons pas en chemin.

Je vous demande, monsieur le ministre, et à l'ensemble du Gouvernement, de maintenir, pour l'avenir, la même détermination que celle dont vous avez su faire preuve jusqu'à présent afin que, unie, l'Europe des Douze obtienne un bon accord au GATT.

A défaut de l'existence ou du maintien d'une réelle solidarité européenne dans les négociations prochaines, il faudrait savoir, avec la même détermination, en tirer les conséquences, quitte à faire usage, si les intérêts vitaux de la nation venaient à être menacés, de votre droit de veto, conformément au compromis de Luxembourg. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Rémy Auchedé.

**M. Rémy Auchedé.** Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai bien écouté la communication du ministre. Derrière un verbiage que je juge doucereux et rassurant, le Gouvernement tente de cacher ses choix politiques qui portent de rudes coups à notre pays. Alors que, d'un côté, il tente de se présenter en défenseur de l'indépendance de la France, de l'autre, dans les négociations internationales, il brade ses intérêts.

Au conseil des ministres de la Communauté du 20 septembre, on allait voir ce qu'on allait voir : pas question d'accepter le préaccord du GATT. A propos de la culture, il n'est pas de semaine non plus sans que le ministre n'élève la voix pour affirmer qu'il refuse de laisser sacrifier ce secteur. Aux journées parlementaires du RPR, il y a même eu unanimité pour demander au Gouvernement d'utiliser son droit de veto. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* N'eût été cette toute dernière déclaration, je n'aurais pas encore entendu ce mot qui semble avoir disparu des discours aujourd'hui.

**M. Jean-Louis Debré.** Mais vous êtes sourd !

**M. Jean-Paul Charié.** On va vous inviter !

**M. Rémy Auchedé.** D'ailleurs, le ministre vient pratiquement de prouver qu'il n'y avait pas volonté d'utiliser ce droit de veto, en recourant à des arguties telles que le poids démographique ou le poids commercial de la France au plan mondial, alors que l'argument du veto avait été avancé pendant toute la campagne électorale.

En réalité, derrière tout ce bruit, le Gouvernement va de capitulation en capitulation. Après avoir trahi les agriculteurs en acceptant la réforme de la politique agricole commune, puis le volet oléagineux, il se contente de demander à la Commission de discuter avec les Américains sur une interprétation de l'accord de Blair House.

Comble d'ironie, le commissaire que l'on a choisi pour négocier ne cesse de répéter que cet accord est bon. Monsieur le ministre, il a probablement dû vous le dire en français ; mais en français ou en anglais c'est la même chose ! Peu après, d'ailleurs, le Premier ministre, en visite à Madrid, a dit son « attachement à la conclusion d'un accord raisonnable ». Le ministre de l'économie s'est, lui, déclaré « confiant pour une conclusion rapide » des négociations du GATT.

Notons à ce sujet que la Communauté économique européenne a d'ores et déjà cédé à l'exigence américaine en acceptant la date butoir du 15 décembre pour conclure les accords du GATT. On est bien loin des intérêts de la France. Et il se confirme que la réunion du 20 septembre à Bruxelles n'avait pour objectif que de rentrer de resserrer les rangs autour de la construction de Maastricht. Celle-là montre d'ailleurs son vrai visage avec le dernier accord « ciel ouvert » entre l'Allemagne et les Etats-Unis concernant le trafic aérien. Force est de constater que, comme dans le secteur des télécommunications, l'Allemagne joue cavalier seul avec les Etats-Unis.

Rien d'étonnant à ce que, dans la foulée, les Etats-Unis refusent toute discussion sur le préaccord de Blair House.

Loin de conduire à une économie solide, l'actuelle construction européenne s'empresse de se soumettre aux exigences américaines, générant ainsi l'aggravation du chômage, des exclusions et la désertification.

Il apparaît de plus en plus clairement que le GATT est une machine de guerre au service exclusif des Etats-Unis qui veulent assurer leur domination sur le monde par l'intermédiaire de l'arme alimentaire. C'est d'ailleurs ce que les agriculteurs répétaient lors des manifestations du mois de septembre.

Céder sur l'agriculture conduirait à mettre le doigt dans un engrenage infernal qui sacrifierait aussi notre industrie, nos services et les productions de biens culturels avec de terribles conséquences pour l'emploi, pour l'équilibre du territoire et pour le patrimoine culturel en France comme en Europe.

Face à de tels dangers, nous soutenons toutes les luttes visant à mettre en échec ces projets funestes et à exiger que le Gouvernement oppose son veto.

Il est temps également, selon nous, de réfléchir à une transformation de la Communauté européenne afin qu'elle soit fondée à la fois sur la préférence communautaire et sur la coopération, c'est-à-dire sur des alliances réelles, des alliances solidaires et des alliances reposant sur des intérêts communs.

Il faut aussi transformer le GATT, afin qu'il ne soit plus le bras armé des Etats-Unis, mais qu'il soit, au contraire, un outil au service de nouvelles relations dans le commerce international, favorable aux peuples, prenant en compte les intérêts économiques, sociaux, culturels et écologiques de chacun d'entre eux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Alain Le Vern.

**M. Alain Le Vern.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce qui caractérise aujourd'hui, et davantage encore depuis le 20 septembre dernier, la position du Gouvernement sur les négociations du GATT tient en deux mots : flou et irresponsabilité. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Patrick Ollier.** C'est vous qui nous dites cela ? Quelle audace !

**M. Arnaud Lepercq.** Vous êtes mal placé !

**M. Alain Le Vern.** Flou, car les déclarations ont souvent été contradictoires...

**M. Michel Bouvard.** On croit rêver !

**M. Alain Le Vern.** ... et les actes presque toujours contraires aux déclarations. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'était de votre temps !

**M. Patrick Ollier.** Nous essayons de sortir de la situation dans laquelle vous nous avez mis ! C'est vous les coupables !

**M. Alain Le Vern.** Ce flou est illustré par votre déclaration, monsieur le ministre, car vous n'avez même pas donné à la représentation nationale les moyens d'apprécier les différents arbitrages dont vous nous avez parlé, par exemple sur l'emploi, sur le commerce extérieur, sur la balance des paiements. Quelles sont en effet les consé-

quences des différents scénarios possibles ? La déclaration du Gouvernement n'en a rien dit. Je peux même affirmer, monsieur le ministre, que vous n'avez rien apporté de nouveau.

Il est vrai que vous avez déclaré récemment que, dans une négociation, il y a nécessairement une part de bluff. Aujourd'hui, nous avons assisté à la fois à un grand numéro de prestidigitateur et à l'affirmation de la poursuite d'une politique irresponsable.

Irresponsabilité quand M. le ministre des affaires étrangères prend le risque de se voir claquer la porte par M. Kantor, chargé des négociations par le gouvernement américain.

Irresponsabilité présente, mais aussi irresponsabilité passée quand vous avez refusé la PAC à son origine. On croit vraiment rêver lorsque l'on entend, aujourd'hui, le Gouvernement, par les mêmes bouches, vouloir assurer la pérennité de la PAC !

Irresponsabilité encore en refusant - il y aura bientôt un an - le 25 novembre 1992, de soutenir le gouvernement de la France lorsque celui-ci s'est opposé au préaccord de Blair House et s'est montré décidé à aller jusqu'au veto. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Patrick Ollier.** C'est un comble ! C'est vous les coupables !

**M. Bernard Pons.** N'importe quoi !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie.

**M. Patrick Ollier.** Mais, monsieur le président, c'est de la provocation !

**M. Alain Le Vern.** Ces deux refus, mes chers collègues, ont été, pour les pays avec lesquels il fallait négocier, le signe qu'avec une nouvelle majorité les choses allaient bouger, que la PAC ne serait plus le socle en deçà duquel il n'était pas question d'aller et que Blair House pouvait convenir à la majorité future, au RPR et à l'UDF.

Irresponsabilité toujours lorsque, après avoir, dans de multiples déclarations, indiqué que le volet agricole du GATT était inacceptable,...

**M. Patrick Ollier.** Il est inacceptable !

**M. Alain Le Vern.** ... vous avez laissé filer le compartiment oléagineux le 8 juin 1993, sans débat, sans discussion, sans contrepartie.

**M. Didier Migaud.** Eh oui !

**M. Alain Le Vern.** Nous contestons donc fortement la façon dont vous menez ce dossier. Aux difficultés de la négociation, vous ajoutez les difficultés internes au pays car, après avoir fait croire aux agriculteurs que vous apporteriez des réponses à leurs difficultés, vous renforcez l'inquiétude et la colère dans le monde rural. Vous préparez le pays à des reculades en laissant croire qu'il faudrait céder sur l'agriculture pour défendre l'industrie, les services, la propriété intellectuelle, domaines tout aussi essentiels.

Monsieur le ministre, le Gouvernement est aujourd'hui face à ses missions. Nous vous demandons, non dans les mots mais dans les faits, fermeté, clarté, cohérence et responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Patrick Ollier.** Ça, ce n'est pas socialiste !

**M. André Fanton.** Vous avez dû quitter le parti socialiste pour dire cela !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, sur un sujet grave qui concerne l'ensemble de nos compatriotes, quels que soient leur statut professionnel et leur secteur d'activité, l'opposition de gauche a très clairement raté sa rentrée politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) En effet, ce langage excessif, amnésique, simpliste et partisan n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Le parti communiste ne m'a pas déçu, mais je l'ai trouvé extraordinairement capable de prescience. S'il pouvait appliquer cette capacité à son avenir propre, cela lui serait sans doute profitable. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Comment, en effet, monsieur Auchedé, avez-vous pu écrire dans votre intervention que j'aurais un verbiage doucereux avant même de m'avoir entendu ? (*Sourires.*) Vous avez du Gouvernement une connaissance si parfaite, que l'anticipation discrédite - pardonnez-moi de le dire - la portée de vos analyses.

Les salariés français de l'industrie, en particulier ceux de l'aéronautique, auxquels vous proposez des solutions d'isolement qui condamneraient notre pays à être affaibli dans le concert international, savent parfaitement que si l'on mettrait en œuvre les propositions communistes, ce serait la certitude que l'on ne pourrait plus exporter, par exemple, des produits qui font notre fierté collective, comme ceux de l'aéronautique civile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Au groupe socialiste, je répondrai que lorsque l'on a exercé pendant si longtemps, pendant trop longtemps devrais-je dire...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Hélas !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** ... la responsabilité de diriger la France, il faudrait se souvenir de ce que les ministres, que l'on a défendus parce qu'ils étaient du même camp, ont accepté. Ainsi, dans le domaine agricole dont vous avez parlé, c'est bien M. Jobert, ministre du commerce extérieur, qui a accepté l'idée que l'on pouvait, dans le cadre d'un nouveau cycle du GATT - lequel n'était pas à l'époque le cycle de l'Uruguay, puisque le rendez-vous de Montevideo n'avait pas été pris - intégrer l'agriculture dans les négociations ! (*C'est faux !* sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** M. Jobert n'a pas été démenti par Mme Cresson lorsqu'elle a accepté l'intégration de l'agriculture dans les discussions du nouveau cycle du GATT en Uruguay. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est le gouvernement Chirac !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Nous avons hérité, en 1986, d'un dossier que les ministres socialistes du commerce extérieur n'avaient pas eu l'intelligence de préparer...

**M. Jean-Pierre Balligand.** Arrêtez de dire des bêtises !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** ... en excluant des disciplines en discussion au GATT l'agriculture, ce qui aurait été de simple prudence. Nous héritons aujourd'hui des conséquences de votre insouciance, de votre légèreté, de vos manques de préparation dans ce domaine essentiel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

A cela, nous répondons par une attitude très simple, monsieur Le Vern : la transparence. Toutes nos orientations, tout ce que nous avons obtenu, tant de la Commission que du Conseil - car, pour nous, le Conseil des ministres est la seule autorité politique de la Communauté européenne qui compte - font l'objet soit de décisions du conseil des ministres, comme lors du conseil « Jumbo » du 20 septembre dernier, soit de déclarations de la présidence de la Communauté.

La transparence est totale. Ainsi, essentiellement à la demande de la France, les orientations de la Communauté sont écrites ; elles font foi et elles encadrent les décisions de la Commission. Cette dernière, désormais, n'est plus un électron libre, ne devant rendre compte à personne, mais bien l'exécutif d'un conseil des ministres qui a repris ses responsabilités. Telle est notre conception de la construction européenne. Vous n'avez pas été en mesure d'obtenir une telle organisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur Soisson, je suis navré que votre seule satisfaction soit d'anticiper un échec de la France. (*Murmures.*) Je pensais que votre attachement aux intérêts de notre pays était suffisant pour ne pas bâtir une expression politique sur la seule certitude - que vous êtes le seul à avoir - qu'il y aura nécessairement échec pour notre pays.

Nous avons hérité d'un dossier impossible, mis en l'état à cause de décisions précises de votre gouvernement. Il faut ainsi avoir l'honnêteté de se souvenir, lorsqu'on est socialiste et qu'on a été ministre de l'agriculture, monsieur Jean-Pierre Soisson, que c'est au G 7 de Munich - Munich, tout un symbole ! - qu'en juillet 1992, le représentant de la France, le Président de la République, a accepté le principe de la réduction des exportations agricoles demandées par nos partenaires dans le cadre du GATT.

**M. Patrick Ollier.** Exactement !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Certes, vous n'avez pas accepté les conclusions du *Dunkel Act* de décembre 1991, mais vous n'aviez pas été en mesure, pendant plus de dix-huit mois, d'obtenir du conseil des ministres une orientation claire et courageuse.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Vous étiez sur la défensive ; vous étiez incapable de mener quelque offensive que ce soit et c'est le Président de la République qui, en juillet 1992, a accepté cela, au nom de la France,

permettant ainsi que l'on envisage, dans les accords de Blair House, la perspective d'une réduction sensible de nos exportations agricoles subventionnées.

**M. Jean-Paul Charié.** Eh oui !

**M. André Fanton.** Exact !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Cela relève de votre responsabilité. Nous en héritons et nous acceptons cette continuité, mais vous seriez honnêtes de rappeler quelle fut votre part et d'admettre que vous nous laissez un héritage à peu près impossible ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dans cette affaire de Blair House, nous sommes en train, avec beaucoup de modestie (*rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) avec beaucoup d'obstination, en menant ce travail de fourmi, qui avait été caricaturé par l'un de mes prédécesseurs, ministre du commerce extérieur, en visant les Japonais, de nous battre, moins sur le plan des principes et en faisant du théâtre, voire du spectaculaire, qu'en essayant de donner aux relations entre la Communauté européenne et les États-Unis un tour acceptable.

Il s'agit d'un combat technique, d'une bataille de tous les instants. Votre collègue M. Van Haecke a été beaucoup plus inspiré, ce qui est normal, parce qu'il a, lui, une expérience agricole que ses responsabilités lui ont permis d'acquérir et parce que la nature de sa circonscription lui permet de parfaitement mesurer l'enjeu du débat.

Nous nous battons donc pied à pied pour donner aux relations agricoles entre la Communauté européenne et les États-Unis un contenu acceptable et compatible avec la politique agricole commune, telle que nous avons été amenés, dans le cadre communautaire, à en accepter la réforme au printemps dernier. Nous n'irons pas au-delà et, aujourd'hui, rien ne vous permet de prétendre que nous aurions sacrifié quoi que ce soit, bien au contraire.

Certes, nous menons une action diplomatique qui s'efforce de ne faire perdre la face à aucun de nos partenaires, mais cette diplomatie a le mérite de la continuité et de la cohérence gouvernementale, ce qui n'était - hélas ! - pas le cas, lorsque le commerce extérieur ou les affaires étrangères braidaient ce que l'agriculture prétendait défendre ; et c'était sous votre majorité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur Van Haecke, je partage naturellement l'ensemble de vos conclusions. Je tiens à vous rassurer en ce qui concerne l'audiovisuel, point sur lequel j'ai sans doute été trop superficiel.

J'estime, avec mon collègue Carignon, que la rédaction de la déclaration de la présidence concernant le conseil des affaires générales d'hier, 4 octobre, aurait pu être plus musclée. Toutefois, les attendus sont parfaitement clairs et transparents : il s'agit de reprendre la directive « télévision sans frontière » et, en particulier, la reconnaissance de l'exception pour l'audiovisuel par la Communauté européenne lors des rencontres du GATT de Montréal en mars 1989. C'est aujourd'hui la loi pour le Conseil des ministres et, par conséquent, une contrainte absolue pour

le commissaire qui négocie en notre nom et qui, grâce à cette déclaration confirmée hier, dispose d'une ligne claire et contraignante en ce qui concerne l'audiovisuel.

Vous avez raison de le dire, l'éducation de nos enfants, la transmission d'un patrimoine culturel, le paysage audiovisuel exigent d'autres critères que ceux de la stricte comparaison de la productivité des outils industriels. Il y a une exception ; nous y sommes attachés.

Je remercie Jacques Barrot de sa contribution, expression d'une compétence et d'une implication forte qui ne sauraient surprendre de la part du président de la commission des finances.

En ce qui concerne les instruments de la politique de défense, nous soutenons l'attitude de la commission. Cela peut paraître surprenant, mais, sur ce point, la commission fait preuve d'un réalisme de bon aloi. Nous essayons de convaincre nos partenaires au niveau du Conseil des ministres qu'il faut, comme vous l'avez vous-même rappelé, exiger une règle simple pour les décisions : celle de la majorité sans autre qualificatif.

Aujourd'hui, un accord existe sur diverses mesures proposées par la commission : dispositions antidumping, antisubventions, nouvel instrument de la politique de défense commerciale, c'est-à-dire possibilité d'ouvrir des marchés en forçant les mauvais joueurs ou en prenant des mesures de riposte pour les sanctionner, dispositions techniques sur le raccourcissement des délais, moyens techniques supplémentaires, rapidité des instructions, possibilité de prendre des mesures conservatoires pendant la durée d'instruction qui sont acceptées par tous les gouvernements. Le seul point de divergence porte sur la question de savoir si les décisions de la commission doivent être prises à la règle de la majorité qualifiée, comme le demandent les grands pays libre-échangistes - Allemagne, Pays-Bas, Angleterre - ou à une majorité simple, comme le demandent les pays plus réalistes dont l'angélisme s'est frotté à la réalité des conflits commerciaux. Nous avons aujourd'hui une majorité pour la majorité simple, mais nous n'avons pas encore une majorité qualifiée pour la majorité simple ! C'est donc une bataille politique. Comme je l'ai dit, le rôle du Gouvernement français n'est pas simplement de se faire plaisir en regardant avec obstination son nombril et en considérant qu'il est le centre du monde, mais de bâtir des alliances en Europe et dans le monde pour que la voix de la France soit écoutée. C'est notre projet, et c'est déjà notre résultat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec la communication hebdomadaire du Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** A la demande du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, je vais suspendre la séance pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-sept heures trente-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

6

## TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

### Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (n° 505, 547).

#### Explications de vote

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Jean-Pierre Delalande pour le groupe du Rassemblement pour la République. (*« Chamard ! Chamard ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Delalande.** Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, mes chers collègues, qu'il me soit permis, au terme de ce débat de six jours et de six nuits sur l'emploi, de vous faire part de trois séries de conclusions.

La première concerne la qualité de nos débats. Je tiens à relever leur bonne tenue qui a fait plaisir au vieux parlementaire que je suis...

**M. Arthur Dehaine.** Mais non !

**M. Jean-Pierre Delalande.** ... et - j'en suis convaincu - à un grand nombre de mes collègues.

Contrairement à ce qui a été dit ici ou là, de grandes questions de fond, de graves problèmes de société ont été évoqués, dans une perspective à long terme, en termes à la fois économiques, tant structurels que conjoncturels, sociaux et organisationnels.

Par exemple, qui doit payer la protection sociale et comment ? C'est le débat que vous avez initié à travers la budgétisation des allocations familiales. Est-il légitime que ce soit les entreprises ? (*« Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe communiste.*) Ou est-ce que ce doit être la solidarité nationale ? Comment améliorer l'insertion de nos concitoyens dans le travail et l'économie sans précariser les situations et sans tirer les salaires vers le bas ? C'est une vraie interrogation qui a affleuré tout au long de nos débats. Quelle organisation du travail rendre possible pour améliorer à la fois la situation des entreprises et la qualité de la vie ?

Je n'ai pas toujours eu le sentiment que le lien ait été fait entre les dispositions techniques et ces analyses de fond, ces analyses de société qui étaient sous-jacentes.

Pourtant, notre groupe a beaucoup participé au débat, et nombreux ont été les parlementaires qui y ont apporté une contribution de qualité. La plus remarquée, bien sûr, a été celle de Jean-Yves Chamard. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais d'autres membres de notre groupe ont été très présents dans le débat, Jean de Gaulle, Nicole Catala, Michel Péricard, Michel Hannoun, Jean Ueberschlag, Patrice Martin-Lalande, Rosélyne Bachelot, Yves van Haecke... Je ne peux pas tous les citer. Vous avez compris qu'ils étaient nombreux à s'impliquer dans ce débat, qui a été riche.

Je voudrais rendre hommage à l'esprit d'ouverture du Gouvernement et du ministre du travail, qui aura accepté non seulement de nombreux amendements de sa majorité, ce qui me paraît légitime, mais également des amendements de l'opposition. J'espère qu'elle le reconnaîtra.

Je rends hommage aussi à nos collègues de l'opposition, qui n'ont pas fait d'obstruction systématique et qui ont cherché à être constructifs.

**Mme Martine David.** Merci !

**M. Jean-Pierre Delalande.** Une deuxième série de conclusions concerne le texte que vous nous avez présenté, monsieur le ministre. Incontestablement, et je l'avais dit dès la discussion générale, il initie des tendances de fond intéressantes : la budgétisation des allocations familiales, la nouvelle articulation entre l'éducation nationale et la formation professionnelle, de nouvelles formes d'organisation du travail à travers l'annualisation, la réduction du temps de travail, la possibilité de négocier un aménagement souple, mais aussi la clarification d'un certain nombre de dispositifs souvent techniques, compliqués, comme les contrats de retour à l'emploi, les contrats emploi-solidarité ou les emplois consolidés.

Ces orientations vont dans le bon sens, mais le problème auquel a été confronté, me semble-t-il, le Gouvernement, c'est qu'elles n'auront, à l'évidence, de résultats pratiques en termes d'emplois que sur la longue durée.

Vous avez créé des conditions, mais l'impatience de l'opinion est grande face à l'augmentation du chômage. Les jeunes ont de plus en plus de difficultés pour trouver un emploi, le pourcentage des cadres au chômage s'est accru fortement ces derniers mois et leur problème, comme celui des salariés de plus de cinquante ans ou des personnes sans qualification, c'est de trouver rapidement quelque chose.

Même si ce texte va globalement dans le bon sens, je persiste à penser, monsieur le ministre, que vous avez été bridé par le fait que la compétence de votre ministère est trop limitée, et j'insiste pour qu'à l'avenir soient rattachés dans un même ministère les services qui mettent en œuvre les dépenses actives pour l'emploi aux ministères du travail, de l'industrie, de la recherche et de l'aménagement du territoire, de façon que ces différentes administrations puissent tendre vers un même objectif : la réindustrialisation de notre pays liée à l'aménagement du territoire.

Je pense qu'il faut rapidement lancer des états généraux de l'économie, branche par branche, de manière à déterminer quels sont les secteurs dans lesquels on peut, soit par exonération de charges sociales, soit par incitation fiscale, soit par un dispositif réglementaire, redonner de l'aide à nos entreprises. Dans cet esprit, la Caisse des dépôts pourrait être un bras séculier important pour l'Etat. Il nous faut adapter nos dispositifs d'aide : ils auront une meilleure rentabilité budgétaire.

Notre souci, c'est d'abord de créer des activités nouvelles. L'activité crée l'activité. Attention, en croyant bien faire, à ne pas créer de spirale vicieuse d'accélération des difficultés. Créons plutôt, par l'aide à l'augmentation des activités une nouvelle spirale vertueuse de progrès.

Bien sûr, monsieur le ministre, le groupe RPR, prenant en compte les efforts que vous avez faits et convaincu que les lignes qu'il vient d'indiquer seront retenues pour l'avenir, vous apportera son soutien dans ce vote. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Michel Berson.

**M. Michel Berson.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à l'issue de l'examen du projet de loi quinquennal sur l'emploi, la démonstration est faite que le premier grand texte de cette législature, jugé prioritaire par 78 p. 100 des Français, est finalement

un texte sans souffle sur le plan politique, dangereux sur le plan social et inefficace sur le plan économique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Le Premier ministre avait annoncé ici même qu'il serait ouvert aux propositions d'amendements. Le Gouvernement, au fil de l'examen des articles, n'a accepté que très peu d'amendements et essentiellement des amendements de cohérence - le texte en avait besoin ! - et de coordination.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est vrai !

**M. Michel Berson.** Le seul amendement significatif proposé par le groupe socialiste, accepté par la commission unanime et voté par notre assemblée a finalement été rejeté en seconde délibération à votre demande pressante, monsieur le ministre du travail. Il s'agissait pourtant d'éviter la mise en place dans notre pays d'un authentique SMIC-jeunes pour les non-qualifiés comme pour les diplômés. Hélas ! c'est maintenant chose faite.

Après avoir été très critiques dans la discussion générale, les députés de la majorité ont littéralement capitulé lors de l'examen des articles du projet de loi.

M. Millon et le groupe UDF, très courageusement, ont retiré leur amendement demandant des contreparties, ce qui était louable, en termes de formation à l'exonération des charges sociales patronales. Ils se sont contentés d'un amendement gouvernemental sans aucune portée en récompense du vote positif qu'ils vont émettre dans quelques instants.

Elaboré dans la précipitation, sans véritable concertation avec les partenaires sociaux, ce texte a demandé en séance une certaine improvisation de la part du Gouvernement, qui a tenté, en déposant des amendements, de corriger ses erreurs et ses oublis : erreur concernant les missions locales pour l'insertion des jeunes, dont le texte ignorait le rôle crucial qu'elles jouent en matière d'accompagnement social ; oubli concernant le problème des jeunes diplômés accédant aujourd'hui, hélas ! difficilement à l'emploi.

Nombre de députés de la majorité, comme ceux de l'opposition d'ailleurs, convaincus que ce projet de loi ne créerait pas d'emplois, inquiets des effets pervers de certaines dispositions, ont été contraints de demander au Gouvernement toute une kyrielle de rapports d'évaluation et de suivi.

Sans souffle sur le plan politique, ce projet de loi est également dangereux sur le plan social. Loin de renforcer la cohésion sociale, plus que jamais indispensable en période de chômage, les mesures adoptées par notre assemblée seront souvent synonymes de régression sociale : pression à la baisse sur les salaires, précarité accrue de l'emploi, notamment pour les jeunes, détérioration des conditions de travail, remise en cause des lois Auroux et tout particulièrement des conditions d'intervention des délégués du personnel de l'entreprise ; rétablissement des classes de pré-apprentissage, mesure la plus rétrograde du projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.)* Ce seront des classes-ghettos qui consacreront l'échec scolaire et l'échec social plus qu'elles ne les combattront, des classes cul-de-sac qui contribueront à dévaloriser l'apprentissage en assimilant apprentissage et exclusion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Enfin, en matière de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, l'Etat n'assumera plus sa mission de solidarité nationale à l'égard de tous les citoyens et en particulier des plus démunis, ce qui remettra en cause ce principe républicain d'équité et d'égalité auquel nous tenons tous.

Dangereux socialement, ce texte sera également inefficace économiquement. Alors qu'un projet de loi quinquennale doit être prospectif, ce texte ne prend pas en compte la dimension européenne et internationale du chômage. Il ne traite ni de la mondialisation et de la modernisation de la production et des échanges, ni du dumping social. Il ne prévoit rien contre les licenciements massifs en particulier dans le secteur public. Il n'aborde pas au fond la question de la réduction significative de la durée légale du travail, élément déterminant d'une politique active de l'emploi, réduction qui ne peut pas être financée par une baisse symétrique des salaires, mais doit l'être par un effort de solidarité nationale et une équitable répartition des gains de productivité du travail.

Enfin, les 100 milliards d'exonération de charges sociales patronales ne seront assortis d'aucune contrepartie réelle pour l'emploi et pour les salariés en termes de salaires directs, de formation ou de réduction du temps de travail. Il est d'ailleurs hautement symbolique et significatif que vous ayez accepté l'amendement supprimant la seule référence à des contreparties.

Monsieur le ministre, votre projet de loi sur l'emploi n'est qu'un texte en trompe-l'œil qui ne créera pas d'emplois.

Bien que soutenu par une majorité pléthorique (*exclamation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), le Gouvernement n'a pas eu la volonté de mener au fond et à fond un vrai et grand débat public sur le problème majeur qu'est aujourd'hui la place du travail dans notre société. Il a gâché une occasion de faire preuve de courage politique pour combattre le chômage. C'est dommage, très dommage pour les chômeurs de notre pays.

Vous aurez compris, monsieur le ministre, que, dans ces conditions, le groupe socialiste ne pourra pas voter le projet de loi quinquennale sur l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Charles Millon.

**M. Charles Millon.** Monsieur le ministre, nous arrivons au terme du débat sur le projet de loi quinquennale sur la formation professionnelle et l'emploi.

Le groupe UDF se félicite de l'adoption du titre III sur la décentralisation et la réorganisation de la formation professionnelle car ce sont des dispositions attendues, qui permettront d'améliorer l'adéquation entre l'emploi et la formation.

Nous nous félicitons de la procédure qui a été choisie pour mettre au point ce titre III : concertation entre les acteurs impliqués dans la formation professionnelle, information auprès des organisations professionnelles et syndicales et, finalement, rédaction d'un texte approuvé par la majorité sinon l'unanimité des partenaires sociaux. C'est la raison pour laquelle nous approuvons sans réserves cette partie du texte.

Sur le reste du texte, pourquoi ne pas vous dire que nous avons l'impression d'être en face de diverses mesures d'ordre social tendant à résoudre le problème de l'emploi et que nous avons ce soir un goût d'inachevé (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

En effet, il n'y a rien sur la réforme de l'administration de l'emploi, le rapprochement et peut-être un jour la fusion entre l'UNEDIC et l'ANPE, il n'y a rien sur la formation par alternance.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il va tout de même voter le texte !

**M. Charles Millon.** ... et il y a peu de dispositions sur l'organisation du travail.

Alors, j'en conviens, vous nous avez donné sept rendez-vous.

**M. Michel Berson.** Sept rapports !

**M. Charles Millon.** C'est une loi d'orientation que vous nous demandez de voter. Nous la voterons (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste*) mais l'UDF sera extrêmement vigilante pour que ces rendez-vous soient respectés.

**M. Claude Bartolone.** Giraud tremble !

**M. Charles Millon.** Dans les jours et les semaines qui viennent, l'UDF présentera des propositions de loi sur la formation par alternance, l'administration de l'emploi et l'organisation du travail, en suivant la même procédure que pour la formation professionnelle.

Monsieur le ministre, nous voterons ce texte (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste*) mais nous vous demandons d'aller bien au-delà dans les textes futurs car, vous l'avez bien compris, le problème de l'emploi angoisse aujourd'hui la totalité des Français et nous aurions préféré un texte plus audacieux et plus imaginatif.

Ce sera non pas un vote d'enthousiasme mais un vote de raison, compte tenu de la gravité de la situation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Pour le groupe République et liberté, la parole est à M. Jean-Pierre Soisson. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La parole est à M. Soisson et à lui seul.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Monsieur le président, je parle au nom des députés réformateurs et non pas de l'ensemble des députés du groupe République et liberté. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** En utilisant le temps du groupe République et liberté qui vous a été octroyé.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Je me disais, écoutant les uns et les autres, que M. Michel Giraud avait vraiment beaucoup de chance. C'est un énième plan pour l'emploi comme chaque automne, invariablement depuis quinze ans, en rapporte.

**M. René Couanau.** Vous en savez quelque chose !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Je remonte dans mes souvenirs, dans les vôtres, monsieur le président de l'Assemblée nationale, quand vous étiez ministre du travail, dans ceux de Martine Aubry. Finalement, c'est un plan pour l'emploi qui sort des délibérations de l'Assemblée nationale pratiquement inchangé par rapport au projet initial, et l'un de ceux qui a été le moins modifié par la représentation nationale depuis quinze ans.

**M. Michel Berson.** Eh oui !

**Un député du groupe communiste.** Ce sont des godilots !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Monsieur Chamard, je me souviens de quelques joutes oratoires entre nous lors de la création des contrats emploi-solidarité ou des contrats de retour à l'emploi.

**M. Jean-Yves Chamard.** Que j'avais votés !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Vous aviez plus de chance avec moi ! Vous pouviez faire passer vos amendements plus facilement qu'aujourd'hui ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Arthur Dehaine.** On voit où cela vous a mené : 3 millions de chômeurs !

**M. Jean-Pierre Soisson.** C'est ce que l'un d'entre vous avant moi a appelé, je crois, l'esprit d'ouverture !

**M. Jean-Michel Ferrand.** Dans quelle majorité étiez-vous à l'époque ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** J'étais dans un gouvernement auquel je suis fier d'avoir appartenu. Avec le recul, on se rendra compte qu'il a fait beaucoup plus pour l'emploi que tout ce que vous faites actuellement, si vous me permettez de le dire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Robert-André Vivien.** C'est un caméléon !

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Je voudrais garder le ton mesuré qui est le mien et je souhaiterais que nos jeunes collègues de la majorité prennent la même habitude. Tout le monde s'en porterait mieux lors de la session qui commence.

**M. Pierre Mazeaud.** On n'a pas de leçons à recevoir !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Trois problèmes essentiels pour demain.

**M. Arthur Dehaine.** L'héritage socialiste !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Premièrement, la prise en charge par l'Etat des cotisations d'allocations familiales. Or le Gouvernement est timide. Nous savons pourtant qu'il faut aller dans cette voie. Nous devons également étudier les conditions dans lesquelles les exonérations pourront être compensées et notamment les conséquences qui pourront résulter de telles mesures sur la hiérarchie des salaires. C'est une orientation. Nous nous engageons prudemment dans ce sens. J'avais lancé cette action en 1989. Je souhaite naturellement qu'elle soit poursuivie et accentuée.

**M. Pierre Mazeaud.** Il a tout fait !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Deuxièmement, la réduction du temps de travail : ce que l'on appelle le partage du temps de travail. Je l'ai dit : nous sortons enfin - du moins, je l'espère - de la guerre idéologique de tranchées.

**M. André Fanton.** N'est-ce pas vous qui avez écrit *Le Piège* ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** Nous irons vers l'annualisation et une négociation contractuelle dans le cadre de l'entreprise qui permette de lier annualisation et réduction du temps de travail et donne beaucoup plus d'importance au travail à temps partiel et au travail intermittent. Je m'en réjouis. La négociation devra reprendre l'un des principes de la loi puisqu'elle me paraît bien timorée en cette affaire.

Troisièmement, la formation professionnelle : je souhaite rendre l'Assemblée tout entière attentive à ce sujet, car je ne partage pas les vues de M. Charles Millon, qui prône une décentralisation complète de la formation professionnelle vers les régions. Il y a deux logiques : celle des régions, qui souhaitent naturellement, par l'intermédiaire des comités régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle, être maîtresses du jeu ; celle des partenaires sociaux. La formation professionnelle est le jardin des partenaires sociaux. Elle nourrit la négociation collective. A trop décentraliser, à tout donner aux régions, vous n'aurez plus demain, sur le plan national, de véritable négociation tendant à l'amélioration des relations sociales. Beaucoup plus qu'à une décentralisation vers la région - ou en complément d'une décentralisation vers la région - je crois à une négociation par branche professionnelle. C'est au niveau de la branche que l'on doit traiter de plus en plus les problèmes de la formation professionnelle. Evitons des simplifications abusives qui se retourneraient contre ceux qui les proposeraient !

**M. Pierre Mazeaud.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Ce projet de loi - ce projet portant « diverses mesures d'ordre social », pour reprendre l'expression de Charles Millon qui, cette fois-ci, est bonne - s'inscrit beaucoup plus dans la continuité de ce qui a été fait que dans la recherche d'une autre politique ou d'une politique de rupture qui pourrait être chère au cœur de M. Philippe Séguin.

J'ai eu pendant trois ans la charge de ce dossier. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Jean-Marie Demange.** Cela ne vous a pas réussi !

**M. Jean-Pierre Soisson.** J'en mesure trop la difficulté, monsieur le ministre, pour aller à l'encontre de ce que vous pouvez proposer. Les députés réformateurs s'abstiendront sur l'ensemble du projet. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le ministre, au terme de notre débat sur le projet de loi quinquennale, la question que se pose chaque chômeur, chaque jeune, chaque salarié, chaque famille est bien l'efficacité de ce projet de loi dit « pour l'emploi ».

Ce projet de loi propose un abaissement considérable du coût du travail par l'extension des exonérations des cotisations sociales patronales sans aucune contrepartie.

Comme le font eux-mêmes remarquer les députés de la majorité, le coût salarial est plus élevé en Allemagne, aux Pays-Bas, aux Etats-Unis et au Japon qu'en France.

En moins de vingt ans, quatorze plans dits « pour l'emploi » ont vu le jour : le nombre de chômeurs est passé de 500 000 à 3 millions et demi. Si les exonérations de charges patronales et les aides aux entreprises se traduisaient par des créations d'emplois, cela se saurait !

Or, pour ne citer que quelques exemples, Peugeot annonce 4 000 licenciements, Citroën 1 600, Renault 2 200, Michelin 2 950, Bull 2 850, GEC-Alsthom 840, Poclair 170, Air France 4 000, Thomson-CSF 1 669, la SNECMA 775, la chaîne Méridien des Antilles 112. *(« Et à L'Humanité ? » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe*

de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Des jours de chômage partiel sont programmés chez Citroën, Renault, Michelin.

Aux rémunérations déjà insuffisantes s'ajoutera une baisse des salaires par l'exonération de cotisations d'allocations familiales sur les bas salaires.

Or chacun s'accorde à reconnaître qu'une relance de la consommation par une augmentation du pouvoir d'achat est indispensable pour promouvoir une politique de croissance créatrice d'emplois.

**M. Jean-Claude Gaysot.** C'est vrai !

**Mme Muguette Jacquaint.** La lutte contre le chômage, monsieur le ministre, est le prétexte à un bouleversement sans précédent.

Pour limiter toute contestation des salariés face à cette politique, votre projet de loi envisage de supprimer la moitié des élus du personnel et d'étouffer les informations dont doit disposer le comité d'entreprise.

L'annualisation de la durée du travail, l'extension du travail du dimanche et du travail en continu se traduiront par une détérioration des conditions de vie des familles, des enfants, des hommes et des femmes de notre pays. Il s'agit bien d'une nouvelle organisation du travail, dans les limites maximales fixées par le code du travail, soit dix heures par jour et quarante-huit heures par semaine. L'aménagement du temps de travail est conçu pour répondre non aux besoins des salariés, mais uniquement aux impératifs du marché.

Comment un alourdissement des conditions de travail pourrait-il être créateur d'emplois ? Chacun sait bien ici que la flexibilité et la précarité dans les entreprises s'accompagnent de licenciements.

Grâce aux progrès de la technologie, il est possible de réduire le temps de travail. D'ailleurs, cette question, au cœur des revendications salariales, a été soulevée sur tous les bancs de notre assemblée. Encore faut-il qu'elle ne s'accompagne pas d'une baisse du pouvoir d'achat, qui compromettrait toute relance de la consommation et de l'emploi.

Quant à la formation, c'est, sous couvert de régionalisation, la remise en cause des diplômes nationaux, la mise en place de filières strictement adaptées au grand patronat, alors qu'il est directement responsable des licenciements et du démantèlement du tissu industriel de notre pays.

La réintroduction de l'apprentissage à quatorze ans, c'est la remise en cause de la scolarisation obligatoire jusqu'à seize ans. Vous avez, une fois encore, légalisé le « SMIC jeunes ».

Tout au long du débat, nous avons présenté de nombreuses propositions qui, en faisant le choix de l'homme et non celui de la rentabilité immédiate, auraient pu commencer à relancer notre économie sur une base saine : aller vers une réduction du temps de travail sans diminution de salaire, consacrer du temps à la formation, relancer la consommation par l'augmentation des bas et moyens salaires, développer les coopérations européennes et internationales.

Or, comme l'a fort bien résumé le vice-président du CNPF, avec votre projet de loi, « il s'agit de changer les valeurs fondamentales de notre société », non pas pour s'attaquer véritablement au chômage, mais bien pour que le grand patronat, et seulement le grand patronat (*exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*),...

**M. Patrick Ollier.** Les vieux fantômes qui reviennent !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... dispose d'une main-d'œuvre adaptée à ses besoins immédiats.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste votera contre ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les explications de vote.

### Vote sur l'ensemble

**M. le président.** Mes chers collègues, conformément à la décision de la conférence des présidents, nous allons donc voter sur l'ensemble par vote personnel.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

Je précise - et je vous demande d'être attentifs sur ce point - qu'à la demande d'un certain nombre d'entre vous nous allons revenir pour voter à la technique habituelle, de manière qu'une seule pression sur votre plot suffise et que la lumière de contrôle s'allume instantanément. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Je ne sais vraiment plus qu'inventer pour vous faire plaisir ! (*Rires.*)

Je vous invite bien entendu à rester à votre place, à n'actionner que votre propre boîtier, et je vous confirme que le scrutin n'est ouvert que pendant cinq à six secondes.

Je saisis l'occasion pour vous signaler que le Bureau a récemment décidé de changer la machine de vote électronique.

Comme le prévoit le règlement, j'invite deux secrétaires du Bureau à prendre place à la tribune.

Conformément aussi au règlement, opportunément rappelé sur ce point par M. Fèvre, nous allons attendre l'expiration du délai de cinq minutes, déjà entamé, pour commencer à voter.

J'indique à chacun que M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle m'a fait connaître son souhait de s'exprimer devant l'Assemblée immédiatement après la proclamation du scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	564
Nombre de suffrages exprimés .....	556
Majorité absolue .....	279
Pour l'adoption .....	468
Contre .....	88

L'assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Mesdames, messieurs les députés, je veux d'abord remercier le président de votre assemblée, M. Philippe Séguin, qui, en dirigeant de bout en bout les débats, a contribué à leur assurer cohérence et audience. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je veux aussi remercier la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour le lourd travail qu'elle a accompli, féliciter et remercier son président, Michel Péricard, ainsi que son rapporteur, Denis Jacquar. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Je remercie aussi les deux rapporteurs des commissions saisies pour avis, M. Hervé Novelli et Mme Nicole Catala. *(Mêmes mouvements.)*

Je remercie enfin toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont largement contribué à la qualité des débats, et particulièrement toutes celles et tous ceux, très nombreux, qui ont adopté le projet de loi ou se sont refusés à le repousser.

Désormais, le débat relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle est largement ouvert. Nous le poursuivrons, si vous le voulez bien, ensemble et nous irons bien au-delà.

Le fait que l'Assemblée nationale ait abordé au fond de multiples aspects, liés aux évolutions et aux mutations de la société moderne, justifie la poursuite par le Gouvernement de sa démarche de proposition et le développement d'une concertation et d'une négociation active avec le Parlement et avec les partenaires sociaux.

Mesdames, messieurs les députés, je vous l'affirme : rien de ce qui a été dit ici pendant six jours et six nuits ne demeurera lettre morte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

7

## RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. Etienne Pinte déclare retirer sa proposition de loi n° 445 relative au cumul des pensions militaires de retraite et des allocations de chômage, déposée le 6 juillet 1993.

Acte est donné de ce retrait.

8

## DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 5 octobre 1993, de M. Jacques Barrot et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds affectés à la formation professionnelle.

La proposition de résolution, n° 551, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

9

## DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu, le 5 octobre 1993, de M. René Galy-Dejean, un rapport d'information, n° 552, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la défense nationale et des forces armées, sur la crise des industries de défense.

10

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 6 octobre 1993, à quinze heures, première séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Questions au Gouvernement ;

Discussion du projet de loi organique n° 504 sur la Cour de justice de la République (rapport n° 550 de M. André Fanton au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures vingt.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
JEAN PINCHOT

## QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

### Armement

*(emploi et activité - commandes de l'Etat)*

161. - 6 octobre 1993. - **M. Patrice Martin-Lalande** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de la défense**, que, partout dans le monde, l'industrie de l'armement est en crise. L'industrie française de l'armement souffre non seulement de la perte de marchés à l'exportation mais aussi de lourdes incertitudes sur les commandes de l'état-major. Au GIAT, comme dans de nombreuses autres sociétés, une partie des commandes prévues au budget 1993 n'ont pas été engagées, aggravant ainsi le chômage et les risques de disparition de certains sites. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la nature et le coût des commandes ainsi différées ou annulées à ce jour et les perspectives éventuelles de déblocage d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, dans de nombreuses sociétés d'armement, des plans sociaux sont en cours d'adoption, notamment au GIAT. Il souhaite également connaître les instructions qu'ont été données à ces sociétés, à la suite des déclarations du Premier ministre demandant le respect dans ces plans sociaux des moyens nouveaux ouverts par le projet de loi quinquennal relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

### Enseignement

*(fonctionnement - effectifs de personnel - enseignants - indemnité de première affectation - maintien - Seine-et-Marne)*

162. - 6 octobre 1993. - **M. Guy Druet** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la colère du Conseil départemental de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, qui a du mal à comprendre pourquoi ce département ne figure désor-

mais plus sur la circulaire définissant la liste des départements ouvrant droit à l'indemnité de première affectation pour l'année 1993. En effet, la Seine-et-Marne est gravement déficitaire à la rentrée 1993, puisque selon l'inspection d'académic, 200 enseignants font encore défaut. Cette indemnité, d'un montant annuel de 12 880 francs pour les enseignants des écoles, favorise les demandes d'affectation dans les départements déficitaires mais également le maintien de ces professeurs sur leur affectation. Rappelant que la Seine-et-Marne est le département le plus déficitaire de l'académie de Créteil, avec donc un manque de 200 enseignants formés à la rentrée 1993, il lui demande de bien vouloir réinscrire la Seine-et-Marne sur la liste des départements déficitaires ouvrant droit à l'indemnité de première affectation. Au-delà de l'incitation à venir dans le département, qui est atteinte, supprimer cette indemnité, c'est surtout priver les personnels recrutés en 1992, et déjà en poste dans notre département d'un avantage sur lequel l'éducation nationale avait mis l'accent pour encourager leur candidature en Seine-et-Marne. Plus que la perte financière, qui place beaucoup en situation difficile, c'est un véritable sentiment d'injustice qui monte.

*Enseignement secondaire  
(politique et réglementation - lycée international -  
création - Paris)*

163. - 6 octobre 1993. - **Mme Françoise de Panafieu** rappelle à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'au moment où la France déploie tant d'efforts et d'intelligence pour assurer la présence internationale de notre pays, il est regrettable de constater que la capitale ne dispose pas encore d'un lycée international. Certes, plusieurs dispositions ont été prises par son ministère, mais elles ne sont que des palliatifs et la situation reste insatisfaisante. Une opportunité d'ouverture d'un véritable lycée international existe au lycée Honoré-de-Balzac, boulevard Bessière, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui bénéficie, outre d'une expérience pédagogique solide et réussie, du travail d'un personnel qualifié et motivé, d'installations entièrement renouvelées, spacieuses et de qualité, y compris sur le plan des installations sportives, et d'accès faciles (RER - boulevard périphérique...). A l'évidence il y a là le lieu et les hommes pour faire du futur lycée international de Paris une réalité française innovante. Il faut œuvrer à sa réussite car le besoin est urgent. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

*Impôts locaux  
(taxe professionnelle - exonération - investissements  
pour la protection de l'environnement)*

164. - 6 octobre 1993. - **M. Gilbert Meyer** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur les débats de la conférence mondiale de Rio. Les partenaires associés à ce tour d'horizon prospectif s'étaient fixés comme objectif la mise en œuvre d'une fiscalité favorisant l'environnement écologique. La France, très certainement, ne voudra pas rester en retrait sur le chemin de ce concept. Des réflexions ont été menées en ce sens tant au niveau national qu'au niveau communautaire, sans pour autant déboucher sur des décisions de mise en œuvre concrète. D'ores et déjà, il lui semble que quelques options pratiques pourraient être initiées afin d'arriver à des résultats immédiats. Il lui demande ainsi que soit examinée la possibilité d'exonérer de la taxe professionnelle les investissements réalisés par les entreprises dans le domaine de la dépollution et de la protection de l'environnement en général, afin de favoriser ce type d'investissements, non prioritaire dans une conjoncture économique difficile, car ne concourant pas directement à la production.

*Enseignement maternel et primaire  
(ZEP - établissement -  
concordance avec la révision de la carte scolaire)*

165. - 6 octobre 1993. - **M. Alain Poyart** souhaite attirer l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur une des aberrations du système scolaire français que constitue l'absence de concordance de calendrier entre la durée d'application des mesures spécifiques aux zones d'éducation prioritaires et la révision de la carte scolaire. Les zones d'éducation prioritaires sont mises en œuvre par période de 3 ans. Par ailleurs, les opérations d'établissement de la carte scolaire qui aboutissent à la création ou à la fermeture de classes sont faites annuellement. Ainsi, à l'intérieur d'une ZEP, des suppressions de classes sont possibles. Cette

absence de concordance entraîne chaque année des bouleversements qui ne peuvent que nuire à l'efficacité de la politique des zones d'éducation prioritaire, qui se donne pour objet de renforcer l'action éducative dans des zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un obstacle à la réussite scolaire des enfants. Ainsi, dans la commune d'Hautmont, pourtant entièrement située en zone de développement social des quartiers et en ZEP, plusieurs classes de maternelle et primaire ont-elle été supprimées du fait de la stricte application des critères démographiques. Ne serait-il pas plus rationnel et moins onéreux de profiter de la baisse démographique pour améliorer la qualité de l'enseignement ? C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir envisager une modification des règles de fonctionnement des ZEP afin que la carte soit stabilisée pendant la durée d'application des mesures spécifiques à ces zones et prévoir en la matière quelques expériences pilotes dans les zones les plus sinistrées par la crise économique, par exemple l'académie de Lille.

*Préretraites  
(conditions d'attribution - âge - réforme - conséquences)*

166. - 6 octobre 1993. - **M. Yves Van Haecke** attire l'attention de **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** sur le projet gouvernemental visant à relever l'âge à partir duquel le salarié peut partir en préretraite. Actuellement, cet âge est fixé à cinquante-six ans et deux mois et cinquante-cinq ans par dérogation. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelle sera la situation des entreprises ayant déposé, au cours des dernières semaines, un plan social prévoyant des préretraites dès cinquante-cinq ans, si ce plan social fait l'objet de discussions avec la direction locale du travail et de l'emploi et si la décision finale est retardée au-delà de la date à partir de laquelle s'appliqueraient les nouvelles dispositions. En effet, une application abrupte de celles-ci ne manquerait pas de perturber et la marche de l'entreprise et, plus grave encore, le dialogue social qui avait conduit au projet de plan social.

*Risques naturels  
(calamités agricoles -  
maïs - indemnisation - Bretagne)*

167. - 6 octobre 1993. - **M. Marc Le Fur** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** sur les grandes difficultés que rencontrent actuellement les agriculteurs pour la récolte de maïs. Des dégâts importants ont été constatés lors des orages des 7, 8 et 9 juin 1993. De plus, le 12 septembre 1993, une tempête d'une force exceptionnelle a ravagé une grande partie des maïs et la maturité de ceux-ci est compromise. Actuellement, le maïs est couché et les pluies incessantes risquent de provoquer des surcoûts de récolte. Si les pluies perdurent, la récolte sera impossible. Cette situation est très préjudiciable pour les entrepreneurs de travaux ruraux qui engagent des frais non prévus et pour les agriculteurs qui craignent de ne pas pouvoir reconstituer leur stock pour l'hiver prochain. En Bretagne, rappelons-le, le maïs, ensilé ou en grain, tient une place majeure dans l'alimentation animale. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis pour cette situation et les dispositions qu'il envisage de prendre pour atténuer ces graves difficultés.

*Centres de conseils de soins  
(centres d'hébergement  
et de réadaptation sociale - financement)*

168. - 6 octobre 1993. - **M. Bernard Schreiner** interroge **Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville**, sur la situation de crise que connaît, dans un contexte socio-économique dégradé, les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS). L'application d'un taux directeur très nettement disproportionné aux besoins croissants et inférieur aux accords collectifs agréés précarise ces établissements. Leurs associations redoutent un désengagement de l'Etat au moment où tout doit être mis en œuvre pour préserver la cohésion sociale. En Meurthe-et-Moselle, où s'est pourtant élaboré un schéma départemental aide sociale/Etat, les budgets 1992 et 1993 ont donné lieu à de nombreux recours. Il lui demande quelles garanties peuvent être données sur l'application des jugements rendus par les commissions interrégionales de tarification et de quelle manière elle entend favoriser les indispensables restructurations.

*Recherche**(ONERA - centre du Fanga-Mauzac - emploi et activité)*

169. - 6 octobre 1993. - M. Jean-Pierre Bastiani appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur le centre d'essais du Fanga-Mauzac. Créé au début des années soixante-dix en Haute-Garonne, il est l'un des cinq établissements de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA). Les prévisions initiales pour ce centre portaient sur 400 emplois. Son effectif actuel est de 80. En effet, une chance historique a été perdue durant les années quatre-vingts, lorsque les autorités françaises ont accepté la réalisation en Allemagne d'une installation d'essais importante qui devait être accueillie sur le site du Fanga. Bien au contraire, la crise que traverse l'industrie aérospatiale, conjuguée aux restrictions du budget de la Défense, a eu des répercussions graves pour le centre du Fanga, qui a été dans l'obligation d'avoir recours au chômage partiel de son personnel et envisage actuellement des suppressions d'emplois. Devant cette situation, il appelle son attention sur l'urgence d'une réactualisation du programme de délocalisation des activités du centre Onera de Meudon-la-forêt (Hauts-de-Seine), prévue depuis fort longtemps sur le site du Fanga, mais qui n'a jamais été mis en œuvre.

*Télévision**(fonctionnement - future chaîne éducative - réception des émissions - zones rurales)*

170. - 6 octobre 1993. - M. Adrien Zeller appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur les perspectives d'une desserte complète du territoire national, et notamment de larges parties de l'espace rural, par la future chaîne de télévision éducative qui doit fonctionner prochainement. Au moment où l'aménagement du territoire devient une priorité nationale, où cette chaîne est appelée à rétablir l'égalité entre villes et campagnes en matière éducative et culturelle et où le Gouvernement engage un grand débat sur l'aménagement du territoire, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que les programmes de la future chaîne de service public soient à la disposition de tous les Français.

*Elevage**(ovins - primes - conditions d'attribution - zones défavorisées)*

171. - 6 octobre 1993. - M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences que doivent subir les exploitations situées sur des communes non classées en zones agricoles. Ce classement, arrêté par les instances communautaires de Bruxelles, a été effectué selon des critères qui ont évolué au cours de ces dernières années : en effet, d'une part, ils faisaient référence aux recensements généraux de l'agriculture de 1982 et, d'autre part, les exploitations ont subi dernièrement des mutations et des évolutions importantes. Cette situation pénalise particulièrement les producteurs ovins dans la mesure où les exploitations situées sur des communes non reconnues zones agricoles défavorisées ne touchent pas l'indemnité spéciale du monde rural. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour faire évoluer la réglementation en place et s'il envisage une réflexion globale et coordonnée en liaison avec la CEE sur l'avenir des zones agricoles défavorisées et sur les critères à prendre en compte pour ce type de classement. Il serait en outre, nécessaire de prévoir d'ores et déjà le versement de la prime du monde rural à l'ensemble des éleveurs ovins. Il en va de l'avenir de cette production, pour qu'elle puisse continuer à occuper et entretenir l'espace rural.

*Enseignement maternel et primaire**(école Alain-Fournier - port du foulard islamique - respect de la laïcité - Noyon)*

172. - 6 octobre 1993. - M. François-Michel Gonnor s'inscrit auprès de M. le ministre de l'éducation nationale l'absence de réactions de l'inspection d'académie de l'Oise et du rectorat d'Amiens face au comportement anormal et provocateur d'une jeune fille de nationalité marocaine, scolarisée à l'école primaire Alain-Fournier de Noyon (Oise), qui porte le foulard islamique depuis la rentrée de septembre et refuse de participer aux activités sportives, notamment de suivre les cours de natation. Il rappelle que quatorze enfants avaient adopté le même comportement en 1989 dans cette école de l'Oise et que l'importance de la communauté musulmane de cette ville fait craindre - aux ensei-

gnants comme aux parents d'élèves - un phénomène de contagion, si l'administration reste aujourd'hui sans réaction devant cette violation du règlement intérieur de l'école et du caractère obligatoire de tous les enseignements.

*Pharmacie**(officines - maintien - zones rurales)*

173. - 6 octobre 1993. - M. Jean-Claude Gayssot attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur le problème des pharmacies en milieu rural. Il y a un an et demi, la pharmacie de la commune de Poujol-sur-Orb, petit village d'un millier d'habitants situé dans les hauts cantons de la vallée de l'Orb, dans l'Hérault, ouvrait ses portes, après six années de démarches du conseil municipal relayant une demande unanime de la population. Le tribunal administratif, au printemps dernier, a fait fermer cette officine qui fonctionnait pour le meilleur profit de la population du canton et de la pharmacienne. Le Gouvernement s'est engagé à agir pour empêcher la fermeture des services publics en zones rurales. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que cette pharmacie et celles qui, ailleurs, sont dans le même cas puissent rouvrir et qu'il n'y ait plus de fermetures.

*Sidérurgie**(Usinor-Sacilor : emploi et activité)*

174. - 6 octobre 1993. - Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les projets de redéploiement du groupe sidérurgique Usinor-Sacilor et de ses filiales. En effet, actuellement, de nombreux mouvements sociaux ont lieu pour dénoncer soit les fermetures de sites, soit des restructurations, notamment le projet de cession de la filiale Nozal. En conséquence, elle lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour sauvegarder l'emploi dans cette filiale.

*Famille**(politique familiale - salaire parental - création)*

175. - 6 octobre 1993. - M. Jean-Claude Lenoir souhaite attirer l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la nécessité d'instituer une véritable politique familiale en France. Parmi les femmes et les hommes qui exercent une activité professionnelle, la majorité d'entre eux souhaitent pouvoir assurer eux-mêmes l'éducation de leurs enfants. Si les deux époux d'un même couple travaillent, c'est que les deux salaires sont nécessaires du simple point de vue économique. L'instauration d'un salaire parental, garantissant une couverture sociale et assorti de possibilités de réinsertion professionnelle, apporterait à ces ménages la possibilité de concilier leurs aspirations. Cet enjeu de société est très important. De trop nombreux exemples de débats lancés mais non approfondis sur ce sujet existent, et il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce sujet, d'une part, et, d'autre part, sur l'accueil que celui-ci entend réserver à la proposition de loi n° 528 tendant à créer un salaire parental de libre choix.

*DOM**(Réunion : enseignement supérieur - fonctionnement - effectifs de personnel - étudiants - hébergement)*

176. - 6 octobre 1993. - M. André Thien Ah Koon interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de l'université de la Réunion à répondre à la progression des effectifs. Les premières évaluations font état d'un nombre d'étudiants de l'ordre de 17 000 à l'horizon 2000, c'est à dire dans moins de 7 ans ; par ailleurs, la capacité d'hébergement, par le CROUS, reste limitée au moins de 900 chambres. Il est bien évident dans ce contexte que les étudiants les plus durement touchés se trouvent parmi les catégories de populations les plus déshéritées et résidant, en règle générale, dans les zones géographiques les plus éloignées du chef-lieu. La récente rentrée universitaire a permis, une fois encore, de mettre en évidence les faiblesses et carences du système actuel, tant en ce qui concerne les moyens du personnel d'enseignement et ATOS qu'en ce qui a trait aux conditions d'accueil et d'hébergement des étudiants. Le 7 novembre 1992 a été signé, entre l'ensemble des partenaires concernés pour l'Académie de la Réunion, le Schéma « Université 2000 ». Ce texte prévoit, notamment, l'implantation, dans le sud de l'île, des sections IUT et

IUFM. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les orientations effectivement arrêtées sur ces questions, lui confirmer le choix d'une délocalisation des premières années universitaires ainsi que le calendrier d'application dans la ligne directe des engagements pris par l'Etat lors de la fermeture de l'EMPR.

*Elections et référendums  
(campagnes électorales - comptes de campagne  
contrôle - contestation)*

177. - 6 octobre 1993. - La loi du 15 janvier 1990 a institué un contrôle des dépenses électorales. La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques en a été chargée. Dans le cas seulement où elle constate des irrégularités, la Commission saisit le juge de l'élection ou le parquet, selon les cas énumérés par la loi. Or, appelée à vérifier un grand nombre de comptes dans un temps limité, la Commission peut faire des erreurs. La décision rendue, les comptes sont consultables sur simple demande des tiers. Les consultants peuvent relever des éléments propres à contester la décision de la Commission ou même l'élection elle-même. Ainsi par exemple, certains candidats n'hésitent pas à financer la ou les campagnes d'autres candidats, en vue de disperser notamment le fonds électoral de leurs adversaires. La loi ne l'interdit pas. Mais, seules, l'analyse et la vérification des comptes peuvent amener des tiers à demander l'annulation de l'élection pour atteinte à la sincérité du scrutin ou dépassement du plafond de dépense, en agrégeant les comptes des « faux candidats ». Mme Martine David pose en conséquence deux questions à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire : ne pense-t-il pas que la Commission devrait elle-même, avec les preuves matérielles dont elle dispose, agréger les comptes de ces candidats et demander le cas échéant au juge d'annuler l'élection pour dépassement du plafond de dépense autorisé ? Ne pense-t-il pas, enfin, que les délais de recours en annulation devraient être réouverts à la publication des décisions de la Commission ?

*Logement  
(logement social - conditions d'attribution -  
ménages à revenus intermédiaires)*

178. - 6 octobre 1993. - M. Bernard Derosier interroge M. le ministre du logement sur les aménagements à apporter à la loi du 31 mai 1990, dite loi Besson, sur le logement. Cette loi fixe les plafonds de ressources en vue de l'attribution des logements sociaux, plafonds respectés aujourd'hui de façon systématique par la DDE. Les conséquences de cette application ne permettent plus à des familles à revenus moyens, qui ne peuvent prétendre à l'accès au parc locatif privé, de postuler pour un logement social. Aussi, et dans un souci de nécessaire mixité des peuplements des ensembles locatifs, permettant d'éviter certains problèmes de désstructuration urbaine, il est primordial d'introduire une certaine souplesse dans la législation en vigueur sans que soit pour autant remis en

question l'accès au logement des familles à faibles ressources. Il l'interroge sur la possibilité de majorer ces plafonds de 50 p. 100 des lors que la commune comporte sur son sol plus de 30 p. 100 de logements sociaux. Cette solution permettrait aux bailleurs sociaux de pouvoir répondre favorablement à des demandes aujourd'hui irrecevables. Une telle proposition, allant de pair avec la construction de logements complémentaires aux parcs H.L.M. existants, permettrait d'apporter des réponses concrètes aux problèmes qui se posent sur l'ensemble du territoire. Il souhaite connaître ses intentions en la matière.

*Armement  
(GIAT-industries - emploi et activité - Tarbes)*

179. - 6 octobre 1993. - La situation du GIAT continue d'inquiéter l'ensemble de ses salariés. En particulier, à Tarbes, l'annonce de près de 450 suppressions d'emplois, après tant d'autres, amène à s'interroger sur l'existence même de l'établissement local : en effet, le projet de limiter à dix unités par mois la fabrication des tourelles du char Leclerc à Tarbes et de transférer le surplus dans la Loire ne tient pas compte de la possibilité de produire plus sur place au moindre coût et, donc, fait craindre qu'à court ou moyen terme, ce ne soit pas la chaîne de montage des tourelles qui soit entièrement transférée, condamnant de fait l'existence de l'établissement tarbais. M. Jean Glavany demande à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, avec toutes les organisations syndicales de l'établissement tarbais du GIAT et l'ensemble des élus du département et de la ville, de bien vouloir conforter l'unité de fabrication de tourelles du char Leclerc à Tarbes, en augmentant ses capacités de production et, ainsi, de pérenniser le site du GIAT dans le chef-lieu des Hautes-Pyrénées, déjà durement touché par la désindustrialisation.

*Automobiles et cycles  
(véhicules électriques - développement)*

180. - 6 octobre 1993. - M. Didier Boulaud appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur le développement du véhicule électrique. Afin d'aider les villes pilotes de ce projet, des crédits ont été alloués par son ministère ainsi que celui de l'environnement, gérés par l'intermédiaire de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME). Un fonds spécial de soutien devait également être créé. Aujourd'hui, alors que les villes, notamment celle de Nevers, s'apprentent à acquérir des véhicules électriques, l'ADEME ne semble plus prête à participer au financement de l'achat de ces véhicules. Ainsi, il lui demande premièrement, de bien vouloir lui expliquer les raisons d'un tel changement d'attitude vis-à-vis d'un projet prometteur pour l'avenir et, deuxièmement, de reconsidérer la décision concernant la réduction des crédits destinés à l'ADEME et, par conséquent, ceux consacrés au projet.

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la séance du mardi 5 octobre 1993

### SCRUTIN (N° 163)

*sur l'ensemble du projet de loi quinquennale  
relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.*

Nombre de votants .....	564
Nombre de suffrages exprimés .....	556
Majorité absolue .....	279
Pour l'adoption .....	468
Contre .....	88

L'Assemblée nationale a adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe R.P.R. (258) :

*Pour* : 246. - MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Jean-Paul Anciaux, René André, André Angot, Daniel Arata, Henri-Jean Arnaud, Jean-Claude Auphè, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Raymond-Max Aubert, Jean Auclair, Gautier Audinot, Mme Martine Aurillac, MM. Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Jean-Claude Bahu, Patrick Balkany, Claude Barate, Jean Bardet, François Baroin, Jean-Claude Barran, André Bascou, Jacques Baumel, Pierre Bédier, Christian Bergelin, André Berthol, Jean-Marie Bertrand, Léon Bertrand, Jean Besson, Raoul Béteille, Jérôme Bignon, Jean-Claude Bireau, Jean de Boishue, Philippe Bonnacarrère, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Jacques Boyon, Lucien Brenot, Philippe Briand, Louis de Broissia, Christian Cabal, Jean-François Calvo, Bernard Carayon, Grégoire Carneiro, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Charles Ceccaldi-Raynaud, Jacques Chaban-Delmas, René Chabot, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charié, Serge Charles, Jean Charroppin, Philippe Chaulet, Ernest Chénière, Gérard Cherpion, Jacques Chirac, Mme Collette Codaccioni, MM. Jean-Pierre Cognat, Gérard Cornu, François Cornut-Gentille, Mme Anne-Marie Couderc, MM. Alain Cousin, Bertrand Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveinhes, Charles Cova, Henri Cuq, Christian Daniel, Alain Danilet, Olivier Dassault, Gabriel Deblock, Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Richard Dell'Agnola, Pierre Delmar, Jean-Jacques Delvaux, Jean-Marie Demange, Claude Demassieux, Christian Demuynck, Xavier Deniau, Yves Deniaud, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Emmanuel Dewees, Claude Dhinnin, Jean Diebold, Eric Doligé, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Philippe Dubourg, Xavier Dugoin, Christian Dupuy, Christian Estrosi, Jean-Claude Etienne, Jean Falala, André Fanton, Jacques-Michel Faure, Jacques Féron, Jean-Michel Ferrand, Gaston Flosse, Jean-Michel Fourgous, Gaston Franco, Marc Fraysse, Bernard de Froment, Robert Galley, René Galy-Dejean, Etienne Garnier, Daniel Garrigue, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Hervé Gaymard, Jean Geney, Jean-Marie Geveaux, Michel Ghysel, Claude Girard, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Jean Gougy, Philippe Goujon, Mme Marie-Fanny Gournay,

MM. Jean Grenet, François Grosdidier, Louis Guédon, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Mme Evelyne Guilhem, MM. François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Michel Habig, Gérard Hamel, Michel Haanoun, Joël Hart, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Hunault, Michel Inchauspé, Yvon Jacob, Antoine Joly, Didier Julia, Gabriel Kaspercic, Jean Kiffer, Jacques Lafleur, Pierre Laguilhon, Jean-Claude Lamant, Raymond Lamontagne, Philippe Langenieux-Villard, Louis Langa, Thierry Lazaro, Pierre Lefebvre, Marc Le Fur, Philippe Legras, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Gérard Léonard, Jean-Louis Leonard, Serge Lepeltier, Arnaud Lepage, André Lesueur, Edouard Leveau, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Arsène Lux, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Thierry Mariani, Alain Marleix, Alain Marsaud, Pierre Mazeaud, Denis Merville, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Mme Odile Moiriz, MM. Georges Mothron, Bernard Murat, Renaud Muselier, Jacques Myard, Maurice Nénou-Pwataho, Mme Catherine Nicolas, MM. Roland Nungesser, Patrick Ollier, Mme Françoise de Panafieu, MM. Robert Pandraud, Pierre Pascallon, Pierre Pasquini, Jacques Pélisard, Daniel Pennec, Jean-Jacques de Peretti, Michel Péricard, Pierre-André Périssol, Pierre Petit, Alain Peyrefitte, André-Maurice Pihoué, Etienne Pinte, Serge Poignant, Bernard Pons, Marcel Porcher, Robert Poujade, Alain Poyart, Claude Pringalle, Pierre Quillet, Jean-Bernard Raimond, Eric Raoult, Jean-Luc Reitzer, Georges Richard, Henri de Richemont, Mme Simone Rignault, MM. Pierre Rinaldi, Yves Rispat, Jean-Paul de Rocca Serra, Mme Marie-Josée Roig, MM. Jean Rosselot, Mme Monique Rousseau, MM. François Roussel, Jean-Marie Roux, Frédéric de Saint-Sernin, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner, Bernard Serron, Alain Suguenot, Frantz Taittinger, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tibéri, Alfred Trassy-Paillogues, Georges Tron, Anicet Turinay, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valieix, Yves Van Haecke, Christian Vanneste, François Vanzon, Jacques Vernier, Claude Vissac, Robert-André Vivica et Roland Vuillaume.

*Contre* : 2. - MM. Jean Marsaudon et Patrice Martin-Lalande.

*Abstentions volontaires* : 2. - Mme Henriette Martinez et Antoine Rufenacht.

*Non-votant* : M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

#### Groupe U.D.F. (215) :

*Pour* : 210. - MM. Jean-Pierre Abelin, Léon Aimé, Pierre Albertini, Mme Nicole Ameline, MM. Jean-Marie André, François d'Aubert, Gilbert Barbier, Didier Bariani, Raymond Barre, Jacques Barrot, Jean-Pierre Bastiani, Dominique Baudis, Charles Baur, Jean-Louis Beaumont, René Beaumont, Jean Bégault, Didier Béguin, Jean-Louis Bernard, Jean-Gilles Berthommier, Claude Birraux, Jacques Blanc, Michel Blondeaux, Gérard Boche, Mme Marie-

Thérèse Boisseau, MM. Yves Bonnet, Yvon Bonnot, Mmes Jeanine Bonvoisin, Emmanuelle Bouquillon, Alphonse Bourgasser, Jean Bousquet, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Jean-Guy Branger, Jean Briant, Jacques Briat, Jacques Brossard, Dominique Buscreau, Jean-Pierre Calvel, François Calvet, Pierre Cardo, Antoine Carré, Michel Cartaud, Jean-Pierre Cave, Robert Cazalet, Arnaud Cazin d'Honincthun, Jean-Marc Charoitre, Georges Chavanes, Paul Chollet, Jean-François Chossy, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, Thierry Cornillet, René Couanau, Raymond Couderc, Bernard Coudon, Charles de Courson, Yves Cousain, Jean-Yves Cozan, Jacques Cypres, Marc-Philippe Dambresse, Jean-Claude Decagny, Francis Delattre, Jean-Jacques Delmas, Jean-François Deniau, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Jean-Jacques Descamps, Serge Didier, Willy Diméglio, Laurent Dominati, Maurice Douset, André Droitcourt, Eric Duboc, Mme Danielle Duffet, MM. Georges Durand, Charles Ehrmann, Jean-Paul Emorine, Hubert Falco, Michel Fanget, Pierre Favre, Gratien Ferrari, Charles Fèvre, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, René Garrec, Claude Gatignol, Germain Gengenwin, Aloys Geoffroy, Alain Gest, Charles Gheerbrant, Valéry Giscard d'Estaing, Claude Goasguen, Michel Godard, François-Michel Gonnnot, Christian Gourmelen, Jean Gravier, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Alain Griotteray, Ambroise Guélec, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Pierre Hellier, Pierre Hériaud, Pierre Hérisson, Patrick Hoguer, Mme Françoise Hostalier, MM. Philippe Houillon, Jean-Jacques Hyes, Aimé Imbert, Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Gérard Jeffray, Jean-Jacques Jegou, Aimé Kerqueris, Christian Kert, Joseph Klifa, Marc Laffineur, Henri Lalanne, Edouard Landrain, Pierre Lang, Harry Lapp, Gérard Larrat, Pierre Lequiller, Bernard Leroy, Roger Lestas, Alain Levoyer, Maurice Ligot, François Loos, Claude Malhuret, Daniel Maridon, Raymond Marcellin, Yves Marchand, Hervé Mariton, Christian Martin, Philippe Mathot, Jean-François Mattei, Michel Mercier, Pierre Merli, Georges Mesmin, Michel Meylan, Pierre Micaut, Charles Millon, Aymeri de Montesquiou, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Marie Morisset, Alain Moyne-Bressand, Jean-Marc Nesme, Yves Nicolin, Hervé Novelli, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Mme Monique Papon, MM. Michel Pelchat, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Mme Yann Piat, MM. Daniel Picotin, Jean-Pierre Pierre-Bloch, Xavier Pintat, Ladislav Poniatowski, Jean-Pierre Pont, Daniel Poulou, Jean-Luc Prétel, Charles Revet, Marc Reymanu, Jean Rigaud, Jean Rotta, Gilles de Robien, François Rochebloine, Marcel Roques, Serge Roques, André Rossi, José Rossi, Yves Rousset-Rouard, Max Roustan, Xavier de Roux, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Joël Sarlot, Bernard Saugy, François Sauvadet, Jean-Marie Schleret, Jean Seidinger, Daniel Soulage, Guy Teissier, Paul-Louis Tenaillon, Jean-Pierre Thomas, Franck Thomas-Richard, Gérard Trémège, André Trigano, Philippe Vasseur, Yves Verwaerde, Mme Françoise de Veyrinas, MM. Gérard Vignoble, Philippe de Villiers, Jean-Paul Virapoullé, Gérard Voisin, Michel Voisin, Michel Vuibert, Jean-Jacques Weber, Pierre-André Wiltzer et Adrien Zeller.

*Absention volontaire* : 1. - Mme Bernadette Isaac-Sibille.

#### Groupe socialiste (57) :

*Contre* : 56. - MM. Gilbert Annette, Henri d'Attilio, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateau, Jean-Louise Beauchaud, Michel Berson, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Bouchéron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Laurène Cathala, Jean-Pierre Chevènement, Camille Darsières, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Bernard Derossier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Laurent Fabius, Jacques Floch, Pierre Garzendia,

Kamilo Gata, Jean Glavany, Jacques Guyard, Jean-Louis Idiart, Frédéric Jalton, Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jack Lang, Jean-Yves Le Déaut, Alain Le Vern, Martin Malvy, Marius Masse, Didier Mathus, Jacques Mellick, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Mme Véronique Neiertz, MM. Paul Quilès, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Georges Sarre, Roger-Gérard Schwartzberg et Henri Sicre.

#### Groupe communiste (23) :

*Contre* : 23. - MM. François Asensi, Rémy Auchédé, Gilbert Biessy, Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunles, René Carpentier, Daniel Colliard, Jean-Claude Gaysot, André Gérin, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Jean-Claude Lefort, Georges Marchais, Paul Mercieca, Ernest Moutoussamy, Louis Pierna et Jean Tardito.

#### Groupe République et Liberté (23) :

*Pour* : 11. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Jean-Louis Borloo, Edouard Chammougon, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. André Thien Ah Koon et Jean Urbaniak.

*Contre* : 7. - MM. Gilbert Baumet, Bernard Charles, Régis Fauchoit, Gérard Saumade, Bernard Tapie, Paul Vergès et Emile Zuccarelli.

*Absentions volontaires* : 5. - MM. Alain Ferry, Pierre Gascher, Alfred Muller, Jean-Pierre Soisson et Aloyse Warhouver.

#### Non-inscrits (1) :

*Pour* : 1. - M. Michel Noir.

#### Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Jean-Pierre Abelin à M. Pierre Albertini.  
Léon Aimé à M. François d'Aubert.  
Mme Nicole Ameline à M. Francis Saint-Ellier.  
MM. Jean-Marie André à M. Didier Bariani.  
Gilbert Annette à M. Jean-Pierre Balligand.  
Jean-Claude Asphe à M. Jérôme Bignon.  
Henri d'Attilio à M. Didier Boulaud.  
Emmanuel Aubert à M. Jean-Claude Abrioux.  
Jean Auclair à M. Bernard Accoyer.  
Jean-Marc Ayrault à M. Christian Bataille.  
Pierre Bachelet à M. Jean-Paul Anciaux.  
Patrick Balkany à M. Bernard Schreiner.  
Claude Barate à M. André Angot.  
Gilbert Barbier à M. Pierre-André Wiltzer.  
André Bascou à M. Daniel Arata.  
Jean-Pierre Bastiani à Mme Françoise de Veyrinas.  
Jacques Eaumel à M. Henri-Jean Arnaud.  
Gilbert Baumet à M. Roger-Gérard Schwartzberg.  
Charles Baur à Mme Emmanuelle Bouquillon.  
Pierre Bédier à M. Philippe Auberger.  
Jean-Marie Bertrand à M. Christian Bergelin.  
Jean Besson à M. Raoul Béteille.  
Jacques Blanc à M. René Beaumont.  
Yvon Bonnot à M. Georges Mesmin.  
Jean-Louis Borloo à M. Philippe Martin.  
Jacques Boyon à M. Bruno Bourg-Broc.  
Jean-Pierre Braine à Mme Ségolène Royal.  
Jean-Pierre Brard à M. Ernest Moutoussamy.  
MM. Philippe Briand à M. Lucien Brenot.  
François Calvet à M. Jean-Louis Beaumont.  
Grégoire Carneiro à M. Louis de Broissia.  
Michel Cartaud à M. Gérard Boche.  
Mme Nicole Catala à M. Marc Le Fur.  
MM. Jean-Charles Cavaillé à M. Etienne Garnier.  
Jean-Pierre Cave à M. Jacques Briat.

Richard Cazenave à Mme Suzanne Sauvaige.  
 Jacques Chaban-Delmas à M. Patrick Ollier.  
 Edouard Chamougou à M. Jean Royer.  
 Jean Charroppin à M. Jean-Paul Charié.  
 Philippe Chauler à M. Frantz Taittinger.  
 Jacques Chirac à M. Bernard Pons.  
 Daniel Colin à M. Didier Béguin.  
 Louis Colombani à M. Georges Durand.  
 Bernard Coulon à M. Jean-Louis Bernard.  
 Alain Cousin à M. René André.  
 Bertrand Cousin à M. François Cornut-Gentille.  
 Jean-Michel Couve à M. René Couveinhes.  
 Jean-Yves Cozan à M. Jean-Gilles Berthommier.  
 Camille Darsières à M. Augustin Bonrepaux.  
 Gabriel DeBlock à M. Léon Vachet.  
 Jean-Louis Debré à M. Richard Dell'Agnola.  
 Jean-Claude Decagny à M. Marc-Philippe Daubresse.  
 Francis Delattre à M. Gratien Ferrari.  
 Pierre Delmar à M. Claude Demassieux.  
 Jean-Marie Demange à M. André Berthol.  
 Jean-François Deniau à M. Charles Millon.  
 Xavier Deniau à M. Yves Deniau.  
 Léonce Deprez à M. Yves Bonner.  
 Bernard Derosier à Mme Martine David.  
 Jean-Jacques Descamps à M. Jean-Pierre Thomas.  
 Michel Destot à M. Pierre Ducout.  
 Serge Didier à M. Jean Desanlis.  
 Jean Diebold à M. Eric Doligé.  
 Julien Dray à M. Dominique Dupilet.  
 Eric Duboc à M. Guy Teissier.  
 Charles Ehrmann à Mme Marie-Thérèse Boisseau.  
 Henri Emmanuelli à M. Jean Glavany.  
 Hubert Falco à M. Raymond Couderc.  
 Michel Fanget à M. Jean-Marc Charroire.  
 Jacques Floch à M. Serge Janquin.  
 Gaston Flosse à M. Jean-Michel Ferrand.  
 Jean-Pierre Foucher à M. Jean-Paul Fuchs.  
 Jean-Michel Fourgous à M. Bernard de Froment.  
 Gaston Franco à M. Christian Esros.  
 Marc Frayse à M. Robert Galley.  
 Daniel Garrigue à Mme Roselyne Bachelor.  
 Pierre Gascher à M. Aloyse Warhouver.  
 Claude Gatignol à M. Michel Godard.  
 Germain Gengenwin à M. Loïc Bouvard.  
 Michel Ghysel à M. Jean-Louis Goasduff.  
 Claude Girard à M. Jacques Godfrain.  
 Mme Marie-Fanny Gournay à M. Philippe Goujon.  
 MM. Jean Grenet à M. Jean Gougy.  
 Gérard Grignon à M. Jean Briane.  
 Hubert Grimault à M. Jean-Guy Branger.  
 François Grosdidier à M. Louis Guédon.  
 François Guillaume à M. Jean-Jacques Guillet.  
 Jacques Guyard à M. Martin Malvy.  
 Michel Habig à M. Olivier Guichard.  
 Joël Hart à M. Michel Hannoun.  
 Pierre-Rémy Houssin à Mme Elisabeth Hubert.  
 Anédée Imbert à M. Jacques Brossard.  
 Mme Janine Jamou à Mme Muguette Jacquaint.  
 MM. Henry Jean-Baptiste à M. Jean-Paul Virapouillé.  
 Gérard Jeffray à M. Jean-Pierre Calvel.  
 Antoine Joly à M. Robert-André Vivien.  
 Didier Julia à M. Yvon Jacob.  
 Jean Juventin à M. Robert Huguenard.  
 Gabriel Kaspereit à M. Michel Hunault.  
 Aimé Kergueris à M. Dominique Bussereau.  
 Jean Kiffer à M. Michel Inchauspé.  
 André Labarrère à M. Jean-Louis Idiart.  
 Patrick Labaune à M. Jacques Masdeu-Arus.  
 Jacques Lafleur à M. Jean-Claude Lamant.  
 Jack Lang à M. Jean-Yves Le Déaut.  
 Philippe Langenieux-Villard à M. Louis Lauga.  
 MM. Harry Lapp à M. Pierre Cardo.  
 Gérard Larrat à M. Antoine Carré.  
 Arnaud Lepercq à M. Philippe Legras.  
 Pierre Lequiller à M. Robert Cazalet.  
 Roger Lestas à M. Jean Bégault.  
 Edouard Leveau à M. André Lesueur.  
 Jacques Limouzy à M. Arsène Lux.

Jean de Lipkowski à M. Gérard Léonard.  
 François Loos à M. Arnaud Cazin d'Honincthun.  
 Jean-François Mancel à M. Olivier Dassault.  
 Daniel Mandon à M. Georges Chavanes.  
 Georges Marchais à M. Alain Bocquer.  
 Thierry Mariani à M. Claude-Gérard Marcus.  
 Hervé Mariton à M. Paul Choilet.  
 Alain Marleix à M. Alain Marsaud.  
 Jean Marsaudon à M. Patrice Martin-Lalande.  
 Mme Henriette Martinez à M. Antoine Rufenacht.  
 MM. Philippe Mathot à M. Jean-François Chossy.  
 Paul Mercieca à M. Jean Tardito.  
 Pierre Merli à M. Xavier Pintat.  
 Denis Merville à M. Jean-Claude Mignon.  
 Louis Mexandeu à M. Didier Mathus.  
 Charles Miossec à Mme Odile Moirin.  
 Mme Louise Moreau à M. Georges Colombier.  
 MM. Alain Moyne-Bressand à M. Bernard Saugéy.  
 Alfred Muller à M. Alain Ferry.  
 Renaud Muselier à M. Bernard Murat.  
 Jacques Myard à M. Roland Nungesser.  
 Maurice Nénou-Pwataho à M. Gautier Audinot.  
 Mme Catherine Nicolas à M. Jean-Claude Bahu.  
 MM. Robert Pandraud à M. Pierre Mazzeaud.  
 Pierre Pascallon à M. Jacques Pélissard.  
 Pierre Pasquini à M. Jean-Jacques de Peretti.  
 Michel Pelchar à M. José Rossi.  
 Francisque Perrut à M. Jean Rigaud.  
 Mme Yann Piat à M. René Garrec.  
 MM. Daniel Ficotin à M. Thierry Cornillet.  
 Ladislav Poniatowski à M. Yves Coussain.  
 Alain Poyart à M. Claude Pringalle.  
 Jean Proriot à M. Olivier Darrason.  
 Paul Quilès à M. Jean-Pierre Kucheida.  
 Pierre Quillet à M. Eric Raoul.  
 Jean-Bernard Raimond à M. Alain Peyrefitte.  
 Jean-Luc Reitzer à M. Pierre-André Périssol.  
 Georges Richard à M. Robert Pujade.  
 Henri de Richemont à Mme Simone Rignault.  
 Pierre Rinaldi à M. Etienne Pinte.  
 Yves Rispat à Mme Marie-Josée Roig.  
 François Rochebloine à M. Jean-Jacques Delmas.  
 Jean Rosselot à Mme Monique Rousseau.  
 Max Roustan à M. Laurent Dominati.  
 Xavier de Roux à M. Jean Bousquet.  
 Rudy Saïles à M. Willy Diméglio.  
 Joël Sarlot à M. Philippe de Villiers.  
 Gérard Saumade à M. Bernard Charles.  
 Jean Seitlinger à M. Marc Reymann.  
 Bernard Serrou à M. Alain Suguenot.  
 Daniel Soulage à M. Maurice Ligor.  
 Bernard Tapie à M. Jean-Pierre Defontaine.  
 Jean-Claude Thomas à M. Jean Valleix.  
 Georges Tron à M. Alfred Trassy-Paillogues.  
 Jean Ueberschlag à M. Michel Terrot.  
 Philippe Vasseur à M. Gilbert Gantier.  
 Paul Vergès à M. Didier Migaud.  
 Yves Verwaerde à M. Nicolas Forissier.  
 Claude Vissac à M. Roland Vuillaume.  
 Jean-Jacques Weber à Mme Danielle Dufey.  
 Emile Zuccarelli à M. Régis Fauchoit.

#### Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. André Durr, Robert Huguenard, Jean Juventin, Patrick Labaune, Jean Marsaudon, Mme Henriette Martinez, M. Patrice Martin-Lalande, Jacques Masdeu-Arus, Jean Proriot et Antoine Rufenacht, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

M. Louis Le Pensec, qui était présent au moment du scrutin, a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

M.M. Hubert Bassot et Jean Urbaniak qui étaient présents au moment du scrutin ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

Prix du numéro : 3,50 F